

**SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE**



**Rapport d'activités  
2007 - 2008**

# ***Table des matières***

## **Rapport du Comité cantonal**

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Pour agir localement et se donner du tonus, l'action enseignante est à penser globalement     | 3  |
| Faîtières et partenaires                                                                      | 7  |
| Actions syndicales - associations de la SPV                                                   | 12 |
| Défense de la profession et perspectives sur l'école vaudoise                                 | 14 |
| Communication                                                                                 | 17 |
| Représentation et action spécifiques des membres du Comité cantonal et du Président de la SPV | 21 |

## **Instances internes**

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Conférence des présidents      | 26 |
| Groupe de travail intégration  | 27 |
| Groupe de travail "Charte SPV" | 28 |

## **Associations professionnelles**

|            |    |
|------------|----|
| AVECIN     | 28 |
| AVMP       | 32 |
| Les "5-9"  | 35 |
| SVASPRYJAD | 37 |
| AVMTM      | 38 |
| AVMACT     | 41 |
| AVMD       | 42 |
| AVEPS      | 45 |
| AVMES      | 47 |
| AVESAC     | 50 |

## **Commissions et délégations**

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| Commission consultative de l'enseignement spécialisé                  | 54 |
| Commission consultative de l'institut de formation continue de la HEP | 55 |
| Intersyndicale des Prafos                                             | 56 |
| Fondation Jeunesse SPV                                                | 57 |
| COSAB                                                                 | 58 |
| Fondation vaudoise du patrimoine scolaire                             | 59 |
| Commission consultative des constructions scolaires                   | 59 |
| Conseil d'Etablissement de Lausanne                                   | 60 |

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| <b>Rapport du secrétariat général</b> | <b>61</b> |
|---------------------------------------|-----------|

# ***Rapport d'activités du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise***

## **Pour agir localement et se donner du tonus, l'action enseignante est à penser globalement**

- *On compte des enseignants parmi les personnes tuées, annoncent les dirigeants du Kenya National Union of Teachers...*
- *L'augmentation salariale de 1000% ne suffit pas aux enseignants zimbabwéens pour assurer leur survie au quotidien...*
- *Le 14 décembre 2007, neuf enseignants iraniens ont été condamnés par un tribunal de la province de Hamadan pour avoir revendiqué, de manière pacifique, leurs droits professionnels et des salaires décentes...*
- *Colombie : L'assassinat de deux syndicalistes enseignants en l'espace de 5 jours en novembre 2007 a été particulièrement choquant... les enseignants sont souvent tués car leur éducation les distingue de la population [et du fait que] beaucoup deviennent des dirigeants civiques et cela également leur fait courir des risques.*

*« Mondes de l'Education », revue de l'Internationale de  
l'Education, février-mars 2008*

Occidentaux nantis dans la distribution mondiale des richesses et du savoir, si habitués à la démocratie que celle-ci apparaît comme une composante naturelle de l'histoire du monde, nous sommes, toutes et tous, enclins à oublier qu'ailleurs d'autres femmes et d'autres hommes - d'autres enseignants pour ce qui nous occupe - vivent des réalités différentes, souvent abjectes.

C'est pourtant en la conscience quotidienne de cet arrière-bruit du monde qu'il nous semble pertinent d'interpeller, ici et maintenant, le renouveau de l'action enseignante et la régénération de la reconnaissance sociale de la profession.

Sans nostalgie pour autant et sans faire ressurgir un passé magique dans lequel tout enseignant tenait l'harmonium au culte du dimanche,

assurait le secrétariat du Conseil ou encore la fonction de boursier communal !

### **Compétition mondiale**

Mais, qu'on le veuille ou non, c'est bien dans une forme de compétition mondiale ou, ici, de concurrence intercantonale de la connaissance qu'il est dorénavant nécessaire d'appréhender les orientations des politiques scolaires.

Dès lors, il convient de prendre conscience des impacts de projets tels qu'HarmoS et de ses déclinaisons inscrites dans la Convention scolaire romande, censés exposer des objectifs communs et mesurer la hauteur à laquelle ils pourraient être atteints; dans un contexte où la fonction des évaluations internationales de type PISA resteraient utiles à évaluer l'efficacité du système scolaire suisse.

Parallèlement et dans ce cadre, ces orientations invitent à réfléchir aux nouvelles responsabilités bientôt dévolues aux équipes d'enseignants et aux établissements, dont la réussite - ou l'échec ! - de la mission pourrait être mesurée en termes de connaissances et de compétences acquises par les élèves, et non plus du respect des lois, des règlements et des directives. En arrière-plan, dans notre canton, toujours se dessinent la question du cahier des charges et celle de l'appréciation du travail des équipes... et des directions d'établissement.

### **Reconstruction de la reconnaissance**

D'autre part, nous devons conduire la bataille pour reconstruire de la reconnaissance autour d'une profession enseignante mieux à même de faire valoir son engagement dans la société. Et faire en sorte que toutes et tous y participent. Ce combat, interne, d'abord, pour être fort, ensuite, vers l'extérieur, est aussi à mener par respect des milliers de collègues qui, ailleurs, sont emprisonnés ou exécutés pour ce qui les distingue des masses non encore instruites !

Le nécessaire, légitime et magnifique engagement récent, par la grève et la manifestation, pour la défense et l'amélioration de nos salaires, aurait une autre allure si parallèlement nous pouvons lutter, par exemple, à la même hauteur pour un niveau et un volume de formation de généraliste susceptible de leur faire retrouver les hautes sphères de l'échelle sociale.

Ou si nous nous distancions plus clairement de celles et ceux qui font de l'exercice du métier une simple rente de situation.

L'échec récent devant le parlement vaudois de la revendication posée par la SPV pour l'exigence du niveau master pour tous les enseignants de l'école obligatoire ne doit pas nous décourager.

Nous sommes certains d'avoir raison et nous sommes persuadés qu'ils ont tort, ces ministres suisses de l'éducation, frileux et timorés, qui font prendre, dans leur pesée d'intérêt, 15 ans de retard à notre pays.

Dans ce champ, l'avenir du maître généraliste du primaire doit aussi nous interroger, tant le volume des tâches et des responsabilités, ainsi que des connaissances et des compétences utiles à l'exercice de la profession, ne cesse de prendre l'ascenseur.

De la même manière, si nous considérons que la justice sociale et l'efficacité du système scolaire pourraient sortir grandies d'une école obligatoire sans filières, nous devons l'assumer jusqu'au bout. Devant le peuple de ce canton, si cela s'avère nécessaire.

### **Structure de la SPV en question**

Plus spécifiquement encore, les modifications à venir de l'école vaudoise ne manqueront pas d'interroger la structure même de la SPV : dans une école obligatoire qui commence dès la première année de ce qui est encore appelé « école enfantine » et où le secondaire débiterait en 7<sup>e</sup> année, les « grandes » associations de la SPV devront trouver un nouvel espace plus pertinent.

Dans une école de plus en plus tournée vers l'efficacité économique, les comités des associations de la SPV liées à des disciplines sont inquiets : Quel avenir pour les disciplines « secondes », alors que les standards helvétiques ne semblent s'intéresser qu'aux disciplines « dures » ? Comment ne pas comprendre ces interrogations et défendre les positions des collègues concernés ?

Si nous voulons que la SPV empoigne ces dossiers de manière documentée, argumentée et efficace, son implantation dans les établissements doit être dynamisée. Le comité de la SPV s'engage à poursuivre de manière volontariste la création des sections ; comme il propose de pérenniser un poste d'adjoint au Secrétariat général.

Cette école vaudoise, dorénavant intimement inscrite dans une perspective fédérale et romande, nécessite des synergies de débat et d'action.

Chacune et chacun pourra dès lors comprendre l'importance essentielle de construire l'action syndicale et associative au même niveau. Dans ce sens, le travail du Syndicat des enseignants romands (SER) doit être soutenu sans réserves ; même si son fonctionnement est toujours susceptible d'améliorations.

Comme doit l'être sur le plan vaudois, en termes de défense et du statut et des salaires, ainsi que la promotion des conditions de travail, l'importance donnée à l'action de la SPV au sein de la Fédération des Sociétés de fonctionnaires (FSF).

Enfin, et c'est légitime, la SPV se doit de poursuivre son travail de proximité : Au final, c'est bien dans les établissements et la salle de classe que tout cela se passe.

Les « petites questions », dès lors ne doivent pas être ignorées, considérées qu'elles pourraient être comme par trop ordinaires: les moyens d'enseignement, les transports, les locaux, les relations souvent difficiles avec les parents ou avec la hiérarchie... ces thèmes sont aussi ceux que la SPV travaille quotidiennement.

On retrouvera peu ou prou ces activités et ces thématiques dans le présent rapport, quand bien même ce dernier - mais c'est la loi du genre - ne peut présenter une année de la SPV qu'à grands traits.

Comité cantonal de la SPV



**Jacques  
Daniélou**  
*Président*

**Micheline  
Rieben**

**Mireille  
Brignoli**

**Martial  
Delacour**

**Jean-Marc  
Nicolet**

# Faîtières et partenaires

**SYNDICAT DES  
ENSEIGNANTS  
ROMANDS** **SER**

## *Syndicat des enseignants romands (SER/www.le-ser.ch)*

Après une trop longue période de turbulences, marquée en particulier par des difficultés relatives à la tenue des comptes et au départ de Marie-Claire Tabin - ces écueils ayant par ailleurs débouché sur l'adoption de nouveaux textes fondateurs -, le SER a repris la vitesse de croisière utile à ses réflexions et à son action dans le contexte d'une école qui, notamment grâce à la Convention scolaire romande, relève désormais d'une réalité intercantonale.

Le SER est maintenant nanti d'un secrétaire général, en la personne de Retto Gritti, dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée des délégués de Delémont, le 24 novembre 2007 (tenue en présence de 20 délégués vaudois).

Lors de cette assemblée, Georges Pasquier a été élu à la présidence du SER, après en avoir assuré la charge ad interim. L'élection de la rédactrice en chef de *l'Educateur*, quant à elle, a été ajournée, le comité du SER (CoSER) estimant plus cohérent de faire d'abord procéder à une modification de statuts, afin qu'à l'instar du poste de secrétaire général, la rédaction en chef relève d'abord de l'exécutif, la désignation de la personne en charge de la revue n'étant soumise qu'à ratification de l'AD.

Cette modification de statuts a été largement soutenue et acceptée par l'Assemblée des délégués d'Yverdon du 12 avril 2008 (dont 16 vaudois, ce qui est trop peu, alors que 33 voix sont accordées à la SPV : Le comité cantonal s'engage à étudier des pistes pour remotiver les délégués...).

Depuis juin 2007, le CoSER s'est réuni à 12 reprises : les 15 juin, 31 août, 21 septembre, 5 octobre, 2 novembre (à l'extraordinaire), 16 novembre, 23 novembre et 14 décembre 2007 ; ainsi que les 18 janvier, 7 mars, 11 avril et 16 mai 2008. Le président de la SPV, de droit et d'obligation, y représente le canton de Vaud, la suppléance en cas d'absence étant assurée par Martial Delacour (responsabilité assumée le 11 avril).

Bien qu'encore trop occupé par les questions de « boutique », le CoSER a notamment traité des thèmes suivants :

- Organisation du 41<sup>e</sup> congrès du SER, du 22 septembre 2007 ;
- Monitoring de l'éducation en Suisse, HarmoS et standards de formation ;
- Implantation et travaux relatifs à la Convention scolaire romande et au futur plan d'études romand ;
- Accord intercantonal de la CDIP sur la pédagogie spécialisée ;
- Enseignement des langues, place respective des généralistes et des spécialistes sur ce champ et préparation du forum romand sur la didactique intégrée en langues de Bienne, du 7 novembre 2007 (où le président de la SPV, Christiane Ballif, Christine Sözerman étaient notamment présents);
- Eventuelle grille-horaire romande, à venir ;
- Message du SER aux élu-e-s fédéraux après les élections du 21 octobre.

Le président de la SPV a participé à trois rencontres du CoSER avec les Chef-fe-s des Départements romands de l'instruction, les 29 mai et 29 novembre 2007 et le 3 avril 2008; cette dernière séance étant entièrement consacrée à la question de la formation des généralistes.

De plus, après y avoir représenté la Commission pédagogique romande, le président de la SPV occupe désormais un des deux sièges du SER à la Commission d'évaluation des moyens d'enseignement romands (COMEVAL), en compagnie de Marcel Bulliard. Relevons que le SER possède dorénavant une voix au sein de cette commission, la CIIP ayant accepté qu'il quitte son simple rang d'observateur.

De plus, le président de la SPV représente toujours le SER au sein de la Commission romande des médias (COMETE), avec Francis Baour.

Le président de la SPV préside également le groupe AAM du SER, ce dernier poursuivant ses travaux dans la perspective de la présentation d'un document d'orientation sur les disciplines concernées devant l'AD du SER de l'automne 2008.

Yves Froidevaux est un des trois vérificateurs des comptes du SER et le secrétaire général de la SPV a consacré, cette dernière année, plusieurs dizaines d'heures (rétribuées !) en appui à la remise en ordre des comptes.



## **Le Congrès de Genève**

« Merci la Pédagogie... ! » Le thème un peu flou a-t-il eu raison des volontés de participation ? Le 41e Congrès du SER, tenu le 22 septembre 2007 à Genève, a déçu par sa faiblesse de fréquentation (120 personnes en tout et pour tout, dont 29 Vaudois...), mais pas par son contenu. Philippe Meirieu, notamment, en forme olympienne et olympique y a été ovationné.

Sur une orientation de la SPV, le Congrès a transmis au monde politique un « appel solennel » à ses responsabilités, dans un contexte où l'exacerbation des différences d'origines sociales et ethniques pose de vraies difficultés à l'école.

Devant les difficultés de fréquentation que connaissent dorénavant les « grands-messes », le CoSER réfléchit, pour le 42e Congrès, à une organisation d'une autre nature, multi-site et/ou multi-média, par exemple.

Dans ce domaine, les quatrièmes Assises romandes de l'Education auront lieu le 27 septembre 2008 à Lausanne sur le thème « Autorité de et à l'école ». Elles s'annoncent de belle facture, selon le comité d'organisation dont fait partie le président de la SPV.

Enfin, sur décision du comité cantonal, la SPV sera dorénavant représentée par Mireille Brignoli et Christine Sözerman au sein de la Commission pédagogique de la CIIP, en remplacement de Jacques Daniélou et de Jacques-Etienne Rastorfer, tous deux arrivés en fin de leur deuxième mandat de quatre ans.



## ***Fédération des sociétés de fonctionnaires*** ***(FSF/[www.fsf-vd.ch](http://www.fsf-vd.ch))***

Le président de la SPV représente celle-ci au Comité central de la FSF. Il y possède une voix d'entre les 19 des associations de la FSF.

Lors de l'Assemblée des délégués ordinaire de la FSF du 27 juin 2007, à Orbe (tenue en présence, notamment de M. François Marthaler, Conseiller d'Etat et de Mme Josiane Aubert, présidente du Parti socialiste vaudois), l'actuel adjoint au secrétariat général, Yves Froidevaux, a été élu au Bureau exécutif de notre faîtière syndicale, où il a rejoint Martial De Montmollin, ingénieur forestier et Daniel Cretegny, inspecteur de la sûreté.

Lors de cette même assemblée, Michel Gilliéron a été élu à la présidence de la FSF, mandat qu'il a remis à fin décembre 2007, pour des raisons personnelles.

A ce jour, c'est Alain Martin, pasteur, qui occupe le poste de président ad interim de la FSF.

Mme Béatrice Métraux, secrétaire générale, et désormais députée du mouvement Les Verts vaudois, complète l'équipe de direction de la FSF en y apportant ses hautes compétences et ses liens avec le monde politique de notre canton.

Florence Poncet, secrétaire administrative, endosse avec humour, brio et parfois même une pointe d'agacement légitime, les orientations que lui donnent les membres des instances directionnelles de la FSF...

Depuis mai 2007, le Comité central a tenu 13 séances, les 23 mai, 20 juin (suivi d'un repas convivial au refuge de Bottens), 12 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2007 ; ainsi que les 16, 18 et 21 janvier, 20 février, 2, 19 et 28 avril 2008.

Le 19 avril, la séance extraordinaire du comité central, tenue à Bottens, a permis d'explorer l'avenir de la FSF et de débattre d'une nouvelle organisation, celle-ci prenant racine concrètement dans de nouveaux statuts qui seront présentés lors d'une prochaine assemblée cet automne.

### **Négociations salariales DECFO-SYSREM**

- 22 novembre 2007 : manifestation de la fonction publique
- 6 décembre 2007, 21 janvier, 9 avril, 29 avril 2008 : assemblées générales de la fonction publique
- 31 janvier 2008 : journée de grève et de manifestation
- 14 et 24 janvier 2008 : saisine et séance devant l'organe d'arbitrage et de conciliation
- 6 juillet, 25 septembre, 30 octobre, 22 novembre, 19 décembre, 14 janvier, 4 février, 31 mars, 7, 15 et 28 avril, 6 mai, 20 et 26 mai 2008 : séances de négociations

Toutes dates et séances relatives à l'historique négociation salariale dite DECFO-SYSREM, engagée réellement en ce début 2008, mais débutée en juillet 2007, après que le projet de l'Etat fut en gestation depuis plus de cinq dans les tiroirs de l'administration.

Le 5 décembre et le 18 janvier, deux assemblées des délégués extraordinaires de la FSF ont été tenues, dans le contexte des négociations DECFO-SYSREM.

Le 21 janvier, afin de valider formellement l'appel à la grève du 31 janvier, une assemblée générale plénière de la FSF a été convoquée, en préséance de l'assemblée générale du personnel de la fonction publique. Ce 31 janvier, sur proposition de la SPV, la FSF publiait une pleine page dans le quotidien 24 Heures, afin de sensibiliser le public à ses revendications salariales. 6'000 grévistes et 15'000 manifestants, la journée de lutte du 31 janvier, conduite dans l'unité syndicale, restera dans l'histoire.

Dans ce round de négociations, la SPV est très présente : Jean-Marc Haller et Jacques Daniélou sont deux des quatre négociateurs de la FSF et les revendications de la SPV sont connues. Elle sont relatives en particulier à la valorisation des diplômes subséquents aux formations initiales, à la reconnaissance des BFC1 et BFC2, et à la revalorisation juste et équitable des enseignants généralistes.

Deux assemblées générales de la SPV ont été tenues dans ce cadre : le 14 novembre 2007 à Morges (200 membres présents) et le 12 mars à Lausanne (80 membres présents). Ces assemblées ont permis de documenter, d'orienter, d'argumenter, de donner du tonus à l'engagement, mais aussi de tracer de nouvelles lignes et de donner quittance après le fort mouvement du 31 janvier.

De plus, le président de la SPV, le secrétaire général et l'adjoint au SG se sont rendus dans plus de 20 établissements pour mobiliser dans la perspective de la grève du 31 janvier.

Au moment où sont écrites ces lignes, la FSF cherche toute solution concrète, tout chemin qui permette un juste traitement salarial des employés de l'Etat - actuels et futurs -, dans le cadre financier octroyé par l'employeur, désormais de 80 millions de francs supplémentaires.

La FSF - et la SPV - ne peuvent en toute manière signer un accord formel et définitif avec l'employeur qu'au moment où le sort de chaque collaborateur actuel sera connu et après avoir démocratiquement débattu avec leurs instances.

Enfin, et sur un autre registre, c'est avec l'appui de la FSF, et des compétences de sa secrétaire générale, Béatrice Métraux, que sont menées les actions juridiques relatives à l'installation de caméras dans les préaux scolaires.



### ***Association des parents d'élèves (Apé-Vaud)***

Outre des rencontres informelles avec Mme Sylvie Pittet-Blanchette, la secrétaire générale de l'association de parents, la SPV a assisté aux assemblées générales de l'Apé-Vaud du 24 mai 2007 à Echallens et du 15 mai 2008 à Lonay.

Les positions respectives de l'Apé-Vaud et de la SPV sont transmises aux parties. Cependant, durant la période écoulée, il n'y eut aucune rencontre « officielle » entre le comité cantonal de la SPV et le celui de l'Apé-Vd.

Est-ce à cette absence de contact formel que l'on doit attribuer le courroux de l'Apé qui, le 31 janvier, à l'occasion de la grève de la fonction publique, a cru bon de stigmatiser des collègues qui « prennent les élèves en otage » ... ? L'Apé-Vaud nous avait pourtant habitués à une meilleure compréhension de la lutte syndicale.

### ***Association des directeurs d'établissements (ADESOV)***

Le comité de la SPV a rencontré celui de l'ADESOV à deux reprises, le 25 septembre 2007, à Bussigny et le 13 décembre 2007, aux Allinges.

Les comités ont notamment débattu de l'avenir de l'école vaudoise dans le cadre des 26 mesures de la SPV, de l'initiative Ecole 2010, des postulats sur le secondaire I et des projets d'harmonisation romande ; de l'accompagnement des collègues en difficulté ; de l'adéquation des besoins entre les établissements et les enseignants issus de la HEP et des mouvements de mobilisation dans le contexte des négociations salariales.

## **Actions syndicales - associations de la SPV**

### ***Statut des doyens***

Véritable serpent de mer, le dossier « statut des doyen-es » est en voie de réhabilitation sur des bases plus solides. Tous les acteurs sont désormais réunis autour de la même table.

Après la séance du 7 mars 2007, qui avait débouché sur une position qui semblait acceptable tant aux syndicats (SUD/SSP/SPV) qu'aux associations de doyens, l'association vaudoise des doyens de l'école obligatoire (AVDEO) refusait de valider le texte.

Face à cette situation, le comité de la SPV a réuni « ses » doyens le 19 juin 2007, où, après de riches - bien qu'un peu tendus - débats, ceux-ci adoptaient le texte proposé par les faîtières.

C'est cette position qui a été transmise à la Cheffe du DFJC.

Celle-ci a alors décidé de mettre sur pied une structure à double détente (Copil et groupe technique) afin d'aller de l'avant et de pouvoir proposer une solution pour un statut des doyens plus solide.

Initialement prévue le 30 janvier, la première réunion du Copil s'est finalement déroulée le 1er avril 2008. Le président et le secrétaire général de la SPV y ont une nouvelle fois milité pour qu'une approche systémique de la question de la « gouvernance » des établissements guide les travaux du Copil, auquel le groupe de travail technique est désormais chargé de faire des propositions concrètes.

### ***Enseignants en arts visuels et en musique***

Le 22 juin 2007, dans le cadre de leur assemblée générale, et désireux de se rattacher à une faîtière, les Enseignants en arts visuels (EAV) ont invité la SPV et SUD-Education.

Le président et le secrétaire général y ont indiqué les avantages offerts par la SPV, mais, au final, jugeant celle-ci vraisemblablement trop « primaire », l'EAV a rejoint SUD.

Autre son de cloche, si l'on ose en ce domaine, l'Association vaudoise des maîtres de musique (**AVMM-SPV**) est désormais bien vivante.

Après que l'assemblée des délégués de 2007 en eut ratifié le principe, l'AVMM-SPV a tenu, le 7 avril, à Ecublens, son assemblée constitutive.

Elle a pu adopter ses statuts, élire son comité et désigner Gaël Liardon en qualité de premier président.

Il lui appartient désormais de recruter, tant à l'interne des actuels membres de la SPV qu'envers celles et ceux qui n'en sont à ce jour pas encore membres.

### ***Négociations salariales***

(voir la rubrique consacrée à la FSF)

# Défense de la profession et perspectives sur l'école vaudoise

## *Intégration*

Comme le comité cantonal s'y était engagé lors de l'AD 2007, le « GT intégration » de la SPV a été réactivé dès le 28 juin de cette même année.

Présidé dorénavant par Mireille Brignoli, le groupe a principalement travaillé sur une déclinaison plus opérationnelle de la résolution de juin 2007. Un rapport y relatif sera présenté à l'AD 2008.

De plus, l'ensemble des points contenus dans la résolution de l'AD 2008 ont été pris en compte dans le premier rapport du GT « conception pédagogique » mis en place par le SESAF dans le cadre des travaux liés à la RPT dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Beau travail conduit et porté par Mireille Bocksberger (AVMES), Bernard Grandjean (AVMD) et Alice Conod (AVMP) au sein de ce GT « conception pédagogique » !

Cette belle ouverture aux positions de la SPV a été saluée par son président lors de la réunion de la Commission de référence du 4 avril 2008.

Tant qu'on est dans le texte, tout va bien. En revanche, les échos qui parviennent des établissements ne manquent pas d'inquiéter et les collègues qui intègrent un élève « différent » se plaignent massivement d'un manque de soutien institutionnel et hiérarchique.

Y'aurait-il comme un défaut, alors que le SESAF affirme de manière récurrente que les moyens sont là et qu'il suffit de demander... ? On ne saurait croire que quelqu'un ment dans cette affaire ! Et pourtant...

## *26 mesures pour une école de la réussite*

Désireux de ne pas se laisser déborder par d'autres milieux, le comité cantonal a, dès la rentrée d'août 2007, longuement travaillé sur les éléments selon lui véritablement susceptibles de donner du tonus à l'école vaudoise.

Ainsi, le 13 septembre, il a présenté en conférence de presse - et mis en consultation à tous milieux politiques et associatifs - un texte intitulé *26 mesures pour une école de la réussite*.

Nanti d'un questionnaire d'accompagnement, ces propositions ont généré 53 contributions, dont deux seulement de députés, et 15 de la part de corps constitués (voir *L'Educateur* 13/2007 et le rapport sur les retours sur [www.spv-vaud.ch](http://www.spv-vaud.ch)).

Le 8 novembre, les « 5-9 » ont mis le texte en débat lors de leur assemblée générale annuelle. Les avis des participants demeurent très partagés.

Le 14 novembre, les orientations du texte ont été adoptées lors d'une assemblée générale de la SPV qui a réuni près de 200 membres à Morges. Ceux-ci ont par ailleurs soutenu (unanimité et deux abstentions) une résolution qui soumet la validation finale des mesures à l'AD 2008, apporte des indications stratégiques sur la manière de porter les convictions de la SPV et réaffirme l'orientation historique comme moteur de l'innovation pédagogique.

Parallèlement, un groupe de travail issu des "5-9", composé de José Ticon, Christine Sözerman et Edouard Montagrin, se mettait au travail pour élaborer un « exposé des motifs » relatif à la documentation et à l'argumentation pour une « école sans filières ».

Cet exposé des motifs sera proposé lors de l'AD 2008.

Dans ce contexte, le 25 septembre 2007, était présentée l'initiative dite Ecole 2010, basée sur des orientations opposées à celles de la SPV, initiative qui a finalement recueilli près de 16'000 signatures, grâce notamment à l'appui de la Fédération patronale vaudoise.

De plus, des deux postulats déposés au Grand Conseil, seul celui du député Yersin, qui propose 2 voies au secondaire, a eu l'heur d'être renvoyé, fin octobre 2007, pour étude au Conseil d'Etat.

Les délégués à l'AD 2008 de la SPV ont dès lors une double responsabilité : confirmer les orientations du document *26 mesures pour une école de la réussite* et décider de la manière dont il doit être porté à réalisation.

### ***HEP-Vaud / Formation des enseignants***

Le 20 juin 2007, un large échange de vues a eu lieu entre la direction de la HEP, le comité cantonal et les présidents des associations de la SPV.

Les divers soucis relatifs à la formation initiale, continue et complémentaire des enseignants ont pu y être exposés, en particulier les questions liées aux composantes spécifiques des actuels degrés -2+2, la question de la formation à l'apprentissage de la lecture et celles qui concernent les formations « rares » (branches artisanales, et particulièrement l'économie familiale) ou devenues largement orphelines, comme la musique pour les futurs généralistes.

A la suite de cet après-midi de travail, il a été évoqué l'établissement d'une convention d'intervention de la SPV dans le cursus de formation de l'ensemble des étudiants de la HEP.

Celle-ci a été finalisée et signée le 3 mars 2008, conjointement entre la HEP, la SPV, SUD-éducation et le SSP, ces deux faïtières syndicales ayant été incluses dans le processus à la demande de la SPV.

Dans ce contexte, les 14 et 21 décembre 2007 et le 13 mai 2008, respectivement devant les filières bachelor généralistes et les étudiants du cursus master de spécialistes, le secrétaire général et le président de la SPV ont pu présenter la vision de l'engagement professionnel et syndical développé par notre association professionnelle.

Enfin, le 29 juin 2007 et les 10 mars et 30 avril 2008, se sont tenues trois séances du Conseil de la recherche de la HEP, dans lequel la SPV est représentée par son président. Ce dernier y a été particulièrement attentif à ce que l'aspect intrusif de la recherche - tant auprès des élèves, de leurs familles que vis-à-vis des collègues - soit contrôlé et maîtrisé. La SPV reste ferme sur ce point : pas d'évaluation RH déguisée sous couvert de recherche !

Le conseil se doit dorénavant de clarifier les concepts de recherche et de développement, les projets soumis demeurant relativement flous sur cette question.

Sur le champ de l'établissement de la Loi sur la HEP-2, le président de la SPV et le secrétaire général ont été reçus le 4 juin 2007 par la Commission du Grand Conseil chargée d'étudier le projet de Loi sur la HEP- VD2 : il y ont encore une fois porté la défense du niveau master pour tous les enseignants de l'école obligatoire.

La première *Lettre aux députés* a été envoyée en août 2007 à ce propos et la SPV a procédé à une distribution de tracts aux députés le 20 novembre, jour des débats.



Las, lors du vote final, intervenu le 12 décembre 2007, seuls 34 députés nous ont suivi sur cette affaire !

## Communication

### *Presse et médias*

**2007**

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 mai       | Le Temps : le pdt de la SPV à propos de l'école à horaire continu                                                                                                                                                                                                |
| 18 mai       | 24 Heures et Le Courrier : position de la SPV relative à la décision du Tripac sur le salaire des maîtresses ACT et la demande de la SPV d'ouverture immédiate de négociations salariales, suite à son communiqué de presse                                      |
| 25 juin      | 24 Heures : lettre de lecteur de Jean-Marc Nicolet, relative à l'image de la VSO                                                                                                                                                                                 |
| 28 juin      | Le Temps : le pdt s'exprime relativement aux salaires des cadres de la fonction publique                                                                                                                                                                         |
| 9 juillet    | 24 Heures : Le SG intervient à propos de tensions sur l'enclassement à Gland                                                                                                                                                                                     |
| 20 août      | 24 Heures : regret du pdt de la SPV à l'annonce de la suppression de la conférence de presse de rentrée du DFJC                                                                                                                                                  |
| 13 septembre | TVRL, Lausanne FM et RSR : échos de la conférence de presse de rentrée de la SPV : dysfonctionnements et <i>26 mesures pour une école de la réussite</i>                                                                                                         |
| 14 septembre | La Côte, Le Courrier, Le Matin Bleu, Le Temps, 20 minutes, 24 Heures, RSR (Mireille Brignoli) : idem                                                                                                                                                             |
| 18 septembre | TSR Infrarouge : le SG débat sur les écoles à horaire continu                                                                                                                                                                                                    |
| 26 septembre | Le Temps, Le Courrier, La Côte, 20 minutes, 24 Heures, TVRL, blog de David Spring de l'Hebdo, RSR Forum (débat du pdt de la SPV avec J.-F. Huguélet) : toutes infos relatives au lancement de l'initiative Ecole 2010 et suite au communiqué de presse de la SPV |
| 30 octobre   | Le Temps : le pdt de la SPV intervient sur l'harmonisation des systèmes scolaires romands                                                                                                                                                                        |

|                |                                                                                                                              |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31 octobre     | 24 Heures : le pdt de la SPV relativement au sort fait par le Grand Conseil aux postulats sur l'organisation du secondaire I |
| 8 novembre     | 24 Heures : le SG sur la question du salaire des instituteurs dans le contexte des négociations DECFO-SYSREM                 |
| 22 novembre    | TSR 1 : le SG relativement à la manifestation de la fonction publique                                                        |
| 27 novembre    | Le Temps : dans un article générique sur les projets scolaires vaudois, les 26 mesures de la SPV sont citées                 |
| 29 novembre    | L'Hebdo : le pdt de la SPV à propos de l'intégration des élèves dans l'école ordinaire                                       |
| Novembre       | Prismes/HEP : Article de Fabrice Bertrand sur l'histoire de la SPV, en lien avec sa thèse à venir                            |
| 3 décembre     | 24 Heures : le SG sur la libéralisation du cannabis                                                                          |
| 4 décembre     | Le Temps : Le pdt de la SPV à propos des premiers résultats de PISA 2006, à la suite du communiqué de presse de la SPV       |
| 5 décembre     | Le Matin : idem, le pdt est bizarrement affublé du titre de « patron de la SPV »                                             |
| 19-20 décembre | Le Matin et 24 Heures : Le pdt de la SPV et le SG à propos de la menace de tuerie dans une école professionnelle de Bienne   |

## 2008

|            |                                                                                                                   |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12 janvier | 24 Heures : le pdt de la SPV à propos du bizarre calendrier des vacances scolaires de début 2008                  |
| 14 janvier | 24 Heures : le pdt de la SPV à propos de l'affaire de Lucens (participation des enseignants à la fête du village) |
| 16 janvier | Médialogues RSR : Le pdt de la SPV à propos du lancement de la Semaine romande des médias                         |
| 17 janvier | Le Temps et le Nouvelliste : Le pdt de la SPV au même propos                                                      |
| 22 Janvier | Le Temps : réaction du pdt à l'annonce de l'aboutissement de l'initiative Ecole 2010                              |
| 23 janvier | 24 Heures : idem                                                                                                  |
| 24 janvier | 24 Heures : le pdt de la SPV à propos du procès de l'Ardèche                                                      |

25 janvier 24 Heures, Alice Conod, présidente de l'AVMP, réagit sur l'enseignement de la musique au primaire.

### **Lutte salariale**

Les positions de la SPV par son pdt sur Rouge FM le 30 janvier ; sur One FM et au Journal du Matin de la RSR le 31 janvier et le 2 février dans 24 Heures

Le SG intervient le 31 janvier dans Le Matin et sur la TSI ; le 1<sup>er</sup> février dans Le Courrier ; le 2 février dans 24 Heures et le 4 février au Journal de midi de la TSR

Yves Froidevaux est interviewé le 30 janvier dans La Côte  
Jean-Marc Nicolet, le 30 janvier sur ICI-TV

|            |                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31 janvier | 24 Heures : le pdt de la SPV à propos de la table ronde de la HEP traitant de l'enseignement bilingue                                                                                                                      |
| 11 février | Le Temps : le pdt de la SPV à propos de la place des spécialistes au futur primaire vaudois                                                                                                                                |
| 15 février | Le Courrier : Gaël Liardon, pas encore président de l'AVMM, défend la collaboration entre spécialistes et généralistes                                                                                                     |
| 23 février | 24 Heures : le pdt de la SPV intervient relativement à l'étude du SCRIS qui présente l'enseignant primaire comme une femme à temps partiel                                                                                 |
| 28 février | RSR Grand 8 : le pdt en débat avec notamment Oscar Freysinger sur... la politesse à l'école.                                                                                                                               |
| 4 mars     | 24 Heures : Le pdt de la SPV et Anne Gillièron dans un article relatif aux 7 mios dormants du Fonds pour les congés sabbatiques                                                                                            |
| 5 mars     | 24 Heures : le SG est largement cité relativement au manque d'accompagnement des collègues en difficulté                                                                                                                   |
| 9 mars     | Le Matin Dimanche : relate l'intervention du pdt de la SPV auprès des politiques lors des Etats généraux sur la violence du 7 mars afin de faire retirer une affiche de Swisscom qui appelle les élèves à la désobéissance |
| 26 mars    | Le Temps : le SG intervient à propos de la gifle à l'école (procès d'un collègue français)                                                                                                                                 |

|           |                                                                                                                                                   |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1er avril | Le Temps : le pdt de la SPV ironise sur la diabolisation de <i>HarmoS</i> par l'UDC suisse, reprise mollement par la section vaudoise de ce parti |
| 9 avril   | Journal de midi de la RSR : Le SG parle du travail des médiateurs scolaires dans le cadre du drame évité au gymnase de Beaulieu                   |
| 11 avril  | 24 Heures et Le Courrier : le pdt de la SPV est abondamment cité en retour de l'AG du personnel du 9 avril                                        |
| 14 avril  | 20 Minutes : le pdt de la SPV à propos du cahier des charges et de l'évaluation des enseignants                                                   |
| 28 avril  | Le Temps : réponse du pdt avec Georges Pasquier (pdt SER) et Olivier Baud (pdt SPG) à Jacques-André Haury                                         |
| 29 avril  | TSR, Infrarouge : intervention du SG sur les tests cannabis à l'école                                                                             |

### ***Majuscules***

- **No 65**, septembre 07 : négociations salariales DECFO-SYSREM / 41e Congrès du SER / Se préparer à la retraite / chômage / sections d'établissement / programme TANDEM / AVMM
- **No 66**, octobre 07 : Assemblée de la SPV du 14 novembre (négociations salariales et *26 mesures pour une école de la réussite*) / exposition de René Blind et Claudine Bonzon / assurances maladie / calendrier du Musée de l'Ecole / Semaine romande de la lecture
- **No 67**, février 08 : négociations salariales / 5e Semaine des médias
- **No 68**, avril 08 : négociations salariales

### ***Site internet***

L'équilibre nous semble bon : 32 nouvelles en rubrique pédagogique et... 35 en rubrique syndicale ont paru sur le site internet [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch) entre mai 2007 et mai 2008. Plusieurs dizaines de documents ont été mis en liens ou en format PDF.

La fréquentation du site est bonne, atteignant plus de 1000 visites par jour lors des tempêtes syndicales.

Le site est géré en bonne intelligence entre Yves Froidevaux, adjoint au SG et Dylan Daniélou, webmaster : une nouvelle rubrique est née cette année, les « publications », sur laquelle on retrouve, par ordre

chronologique ou par thèmes, des textes importants publiés par la SPV depuis 1986 (notamment l'ensemble des résolutions des assemblées de délégués).

Enfin, grâce à une initiative de l'adjoint au SG, la SPV est désormais présente sur le site wikipedia !

### ***Mailing aux membres***

L'envoi de courriels à tous les membres est géré par l'adjoint.

Le comité cantonal a ainsi fait parvenir 12 messages aux membres par voie de courriel de l'automne 2007 à mai 2008, la plupart en lien avec les luttes syndicales liées aux négociations salariales DECFO-SYSREM. Le comité croit savoir que ce moyen de contact rapide (merci Educenet 2 !) est apprécié des collègues.

### ***Lettre aux députés***

Comme il s'y était engagé, notamment dans son programme quadriennal d'activités adopté en juin 2007, le comité a fait parvenir deux « Lettres aux députés ».

La première, en août 2007, concernait le débat sur la Loi sur la HEP-2 et en particulier la question de la formation des généralistes.

La deuxième, de mars 2008, était relative aux débats sur le décret autorisant le Conseil d'Etat à ratifier le concordat *HarmoS* et la *Convention scolaire romande*.

Les retours montrent que, même si les arguments du comité ne convainquent pas toujours, cet envoi est lu par les élus vaudois, à qui il est également transmis le rapport d'activités de la SPV une fois celui-ci adopté par l'AD.

## **Représentations et actions spécifiques des membres du comité cantonal et du président de la SPV**

Durant la période écoulée, les membres du comité cantonal se sont en particulier spécifiquement chargés des dossiers suivants :

**Mireille Brignoli a**

- établi pour le CC un résumé du rapport 26B de la CIIP sur l'école à 4 ans ;
- représenté la SPV le 30 mai, à Lausanne lors de la remise des prix du concours « rallye mathématique » ;
- représenté la SPV à l'AG de l'Apé-Vd de mai 2007 ;
- représenté la SPV à l'AG de la SPG de juin 2007 ;
- recueilli l'ensemble des textes de référence de la SPV couvrant ces 20 dernières années, dans le cadre de la volonté de créer une « charte de la SPV », selon le texte adopté par l'AD de 2006 ;
- rejoint la commission pédagogique de la CIIP.

**Micheline Rieben a**

- participé, en mai 2007 à une séance de l'URSP relative à une recherche sur l'enseignement de la lecture ;
- établi et porté devant le CC un résumé de l'étude lausannoise du professeur Voringe relative aux élèves dyslexiques.

**Martial Delacour a**

- suivi de très près les travaux relatifs à la formation en TM et en ACM-ACT ;
- représenté la SPV à l'AG de la SPG de juin 2007 ;
- participé, le 20 février 2008, au symposium organisé par l'EPFL sous le titre « Education et technique » ;
- participé, le 7 mars 2008, aux Etats généraux sur la montée de la violence des jeunes ;
- assuré la représentation de la SPV au sein de la Commission consultative de l'institut de la formation continue de la HEP ;
- participé aux préparations des Assemblées des délégués du SER, en tant que vice-président du bureau de l'AD.

**Jean-Marc Nicolet a**

- représenté la SPV, le 12 juin 2007, lors d'un échange avec la Cheffe du DFJC, ainsi que MM. Daniel Christen et Pierre Kolly, relativement aux difficultés générées par le transfert de la gestion des économats scolaires à des magasiniers non enseignants (mesure DEFI) ;
- assuré le suivi de la représentation de la SPV
  - au sein de l'Association des amis du Gymnase de Burier,
  - lors de l'AG 2007 de l'AAPIV.

## **Le président de la SPV**

représente le SER au sein :

- de la commission romande des moyens d'enseignement (COME-VAL), après en avoir été délégué de la Commission pédagogique romande (7 séances) ;
- de la commission romande des médias à l'école la COMETE (2 séances et forte implication dans la Semaine des médias) ;
- du Groupe de mise en œuvre romand de PISA (1 séance, en 2008).

## **Il a, par ailleurs et notamment,**

- accompagné, jusqu'à leur terme en juillet 2007, les travaux d'un Groupe de travail de la DGEO relatif à l'élaboration du règlement de fonctionnement des conseils d'établissements ;
- mené, le 27 juin 2007, pour *l'Educateur*, un entretien assez « trapu » avec Serge Martin et Cilette Cretton, relatif aux ECR, notamment de 8e degré ;
- le 2 juillet 2007, porté devant la Cheffe du département avec le secrétaire général, les revendications du comité cantonal relatives à la gestion des questions RH dans les établissements ; et remis à la cheffe du DFJC une note à ce propos ;
- représenté le comité de la SPV lors des assemblées des associations de la SPV, en particulier le 19 septembre 2007, à l'AG de l'AVMD renaissante, à Crêt-Bérard ;
- appuyé l'AVEPS, le 28 septembre 2007, auprès des instances du secondaire II pour rétablir la 3e période hebdomadaire de sport dans ce secteur ;
- rencontré, en octobre 2007, le membre éminent Pierre Fornerod, en une séance de quatre heures, pour traiter tout azimut de la politique de la SPV ;
- participé, le 29 novembre 2007, au Café pédagogique des anciens de la faculté des sciences sociales et politiques, sur le thème « Entre la société et l'école : l'enseignant » ;
- représenté la SPV à l'AG de la SVMS du 23 janvier 2008 ;
- animé, le 30 janvier 2008, une table ronde sur l'enseignement bilingue à la HEP-VD ;
- assisté, le 20 février 2008, au symposium organisé par l'EPFL sous le titre « Education et technique » ;
- assisté, le 7 mars 2008 aux Etats généraux sur la montée de la violence des jeunes;

- participé aux travaux de la commission de référence RPT enseignement spécialisé, le 4 avril 2008 ;
- participé à 3 séances du Conseil des prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS), où il représente la SPV ; ce conseil ayant focalisé ses travaux sur la question de la prise en charge des élèves dans des structures privées.

Enfin, durant la période écoulée, le **comité cantonal de la SPV** a, notamment :

- apporté un soutien matériel à Hélène Aubert, ancienne présidente de la SVASPRYJAD, pour l'édition d'un CD à l'usage des classes ;
- apporté un appui financier à la publication du calendrier du Musée de l'école qui fête cette année ses 25 ans d'existence ;
- débattu longuement d'une demande de financement partiel (refusé) d'un film de Yves Yersin (*les Petites fugues*), relatif à la petite école neuchâteloise de Derrière-Perthuis, aujourd'hui désaffectée ;
- soutenu la création de la Ferme pédagogique de Saint-Légier ;
- envoyé une lettre de soutien aux syndicalistes birmans, le 5 octobre 2007 ;
- rencontré, le 21 février 2008, Didier Pasche, enseignant et psychologue, et refusé de le soutenir financièrement dans sa démarche d'accompagnement « psycho-pédagogique » des collègues en difficulté professionnelle ;
- désigné formellement Mireille Brignoli et Christine Sözerman comme représentantes vaudoises au sein de la Commission pédagogique de la CIIP ;
- pris acte de la décision du TRIPAC de mai 2007, indiquant que les maîtresses ACT devaient être classées comme les maîtres de TM en 21-24 et du fait que le recours de l'Etat contre cette décision a été gagné au Tribunal cantonal... confirmant qu'à ce jour seule la SPV a obtenu une revalorisation salariale pour les collègues en ACT qui enseignent une deuxième compétence obtenue à la HEP-VD ;
- participé avec le secrétaire général, le 15 juin 2007, à une rencontre entre SUD, le SSP, la SPV et Pierre Kolly, responsable RH de la DGEO, sur la manière de rémunérer les périodes occasionnelles ; cette question n'étant toujours pas réglée formellement, notamment devant la difficulté à obtenir les textes qui font référence du côté de l'employeur ;



- obtenu réponse de la Cheffe du DFJC, le 18 septembre 2007, au courrier du 23 mars 2007 de la SPV, Mme Lyon s'engageant à contrôler que l'engagement du personnel enseignant soit conduit avec grande rigueur (les titres et des gens formés d'abord ...) ;
- rencontré la DGEO, le 20 septembre 2007, à propos de la dotation de l'enveloppe pédagogique et des compétences des conférences des maîtres, suite à la conférence de presse tenue par la SPV le 13 septembre, qui dénonçait des dysfonctionnements sur ces champs ;
- redonné du tonus à l'AVMES en organisant, conjointement avec cette association, une assemblée générale extraordinaire, le 27 septembre 2007 ; opération couronnée de succès, le comité renouvelé de l'AVMES ayant été rejoint par de nouveaux membres et Lucia Polli confirmée comme présidente ;
- rencontré, le 6 décembre 2007, lors d'une séance de travail, Mme Eugénie Sayad, Cheffe de l'Office de psychologie scolaire ;
- porté recours en mars 2008, avec l'aide de Béatrice Métraux, juriste et secrétaire générale de la FSF, devant le Tribunal cantonal, de la décision du TRIPAC déboutant les parties plaignantes dans l'affaire dite des caméras de Lutry...
- débattu le 13 mars 2008 avec les représentants de la SPV au COSAB, Anne Gilliéron et Philippe Mercier, sur l'avenir du congé sabbatique, de son financement et de la politique d'octroi des congés développé par le COSAB ;
- rencontré, le 17 avril 2008, le comité de l'AVECIN pour tracer des perspectives dans le cas où, revalorisation oblige, les enseignantes du Cin, désormais généralistes, seraient conduites à enseigner 28 périodes ;
- répondu, après avis de la conférence des présidents, aux consultations du DFJC relatives:
  - aux lignes directrices de la CDIP sur le niveau de compétence en langues pour les enseignants (octobre 2007),
  - à l'avant-projet de Loi vaudoise sur l'enfance et la Jeunesse (septembre 2007),
  - l'avant-projet de Loi sur la formation professionnelle (septembre 2007).

Comité cantonal, avril 2008

# *Instances internes*



**Monique Capt**  
*Présidente de la  
Conférence  
des présidents*

## ***Conférence des présidents***

Instance de la SPV, mais dotée d'une voie consultative uniquement, la Conférence des présidents se réunit une dizaine de fois par année. Elle traite de l'actualité syndicale et pédagogique et s'astreint à maintenir un lien fort entre les divers ordres d'enseignement.

### **Une 11<sup>e</sup> association au sein de la SPV**

Au mois de juin 2007, la Conférence des présidents accueillait des représentants des maîtres de musique intéressés à créer leur association au sein de la SPV. Le 7 avril dernier, celle-ci a vu officiellement le jour. La conférence comptera dès lors un membre de plus en la personne de Gaël Liardon, nommé président de l'Association Vaudoise des Maîtres de Musique (AVMM).

### **Rencontre entre les instances de la SPV et la direction de la HEP**

Le 20 juin dernier, les présidents des associations de la SPV et les membres du comité cantonal ont dialogué avec les responsables de la HEP et leur président, M. Jacques Thiébaud. La richesse des échanges a permis d'aborder divers domaines de la formation initiale et continue. Après que la SPV a obtenu de figurer au sein du Conseil de la recherche et au Conseil consultatif de la formation continue de la HEP, elle ne peut que se réjouir de voir consolidés ses liens avec l'Institut de formation des maîtres.

### **26 mesures pour une école de la réussite**

Avant la parution de la consultation lancée par le comité cantonal, la Conférence a pris connaissance des propositions émises par la SPV et approuvé cette initiative. Chaque association a pu ensuite répondre de manière spécifique et argumentée aux questions posées.

### **Avant-projet de Loi sur la politique de l'enfance et de la jeunesse**

Les présidents ont débattu de cet avant-projet dans le but de nourrir la réponse que la SPV devra adresser au DFJC. Le projet a semblé irréaliste, dans la mesure où l'organigramme fait la part trop belle aux questions administratives. La participation des enfants a été dénoncée comme démagogique et utopique par la façon, entre autre, de les ré-

unir par district et de procéder ensuite à des élections. La professionnalisation de l'encadrement a été soutenue, tout en rappelant qu'il est nécessaire de tabler sur ce qui existe déjà, ceci d'autant plus qu'aucun financement supplémentaire ne semble être prévu.

### **DECFO-SYSREM**

Les présidents sont tenus régulièrement au courant de l'avance des négociations, sont informés des décisions du comité cantonal et font part des problèmes sectoriels liés à la mise en place des nouveaux statuts et de la grille salariale qui en découle.

### **L'actualité scolaire et périscolaire**

La conférence permet aux présidents de débattre largement de tout ce qui fait l'actualité. Ont été abordés, entre autre, les sujets concernant : *HarmoS* et la *Convention scolaire romande*, la formation et le statut des enseignants, l'intégration des élèves différents ou au comportement difficile dans l'école ordinaire ou encore : l'initiative « Ecole 2010 : Sauver l'école » ou les caméras de surveillance de Lutry...

### **La vie des associations**

La conférence s'attache à consolider les liens entre les onze associations qui forment la SPV. Lors de chaque rencontre, les présidents s'informent mutuellement de leurs activités, des avancées de leurs travaux avec pour volonté de maintenir une cohérence de pensée et d'actions au sein de la SPV.

## ***Groupe de travail intégration***

Convoqué par la volonté du Comité cantonal, le 28 juin 2007, pour répondre à la consultation du DFJC relative aux instruments liés au concordat intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, le groupe de travail *intégration* s'est donc réactivé.

Depuis, il est composé d'au moins un représentant de chaque association de la SPV. Les échanges en son sein sont donc très riches.

Le groupe de travail s'est réuni cinq fois cette année. Lors de ces réunions, il s'est attaché, entre autre, à travailler sur la résolution de l'AD du 6 juin 2007 « Pour une école ouverte et non discriminante » adressée à Mme la Cheffe du DFJC.



***Mireille Brignoli***  
*Présidente du*  
*groupe de travail*  
*intégration*

Un document de travail résultant de ces discussions en a découlé. Il reprend l'encadré de la résolution point par point pour les décliner plus finement et de manière opératoire ceci pour une mise en oeuvre satisfaisante de l'intégration.

### **Quelques pistes pour l'année prochaine :**

- Faire vivre le document de travail relatif à la résolution.
- Plusieurs collègues ont transmis des témoignages d'intégrations ; le GT se propose de collecter ces témoignages par écrit, ceci pour pouvoir les analyser.
- Maintenir et favoriser l'échange entre les associations, poursuivre la réflexion générale de la SPV autour de l'intégration, de la pédagogie compensatoire et spécialisée.

## ***Groupe de travail "Charte SPV"***

***Mireille Brignoli***  
*Présidente du*  
*groupe de travail*  
*"Charte SPV"*

En préambule, un travail de recherche dans les archives de la SPV mené par la rédactrice s'est prolongé sur plusieurs mois. Il en résulte la mise sur le site internet de la SPV de toutes les résolutions et propositions votées par les délégués depuis 1986.

Le groupe s'est réuni une fois cette année au mois de février. Ceci pour définir une base de travail pour l'écriture formelle de la *Charte*.

## ***Associations professionnelles***

### ***AVECIN***

***Association vaudoise des enseignant-es du cycle initial***



***Monique Capt***  
*Présidente*

### **Un comité qui se porte bien !!!**

Au mois de mai 2007, le comité de l'AVECIN faisait paraître une annonce dans le journal *l'Educateur* : « *Le comité de l'AVECIN engage !* » Trois personnes se sont présentées et participent depuis quelques mois à nos séances. Deux d'entre elles ont été élues au comité

lors de notre assemblée générale du mois de novembre 2007. Il s'agit de Mme Sylvie Gerber-Desponds et Mélanie Leresche. Anne-Claire Chaubert, troisième personne à s'être présentée, devra attendre notre assemblée du 29 octobre prochain et le départ de l'une d'entre nous pour être élue à son tour. En effet, nos statuts prévoient un comité de cinq à neuf personnes et nous sommes dix. Anne-Claire participe à nos réunions depuis ce mois de janvier et se met ainsi au courant des dossiers qui occupent l'AVECIN.

### **Le futur plan d'études vaudois spécifique au Cin cède sa place au plan d'études romand**

Le 21 novembre 2007, environ 150 enseignant-e-s du cycle initial se retrouvaient en assemblée générale, au Mont-sur Lausanne.

Invitée pour répondre à l'appel du comité qui s'inquiétait de la suite donnée aux travaux de la Commission Cin (mandatée pour l'élaboration d'un plan d'études vaudois spécifique au cycle initial), Mme Anne-Catherine Lyon donna tout d'abord quittance de l'excellent travail de la Commission. Elle présenta ensuite la *Convention scolaire romande* et son corollaire *le plan d'études romand* qui devrait entrer en vigueur dans le canton de Vaud... et remplace, de fait, le plan d'études vaudois.

### **Les 26 mesures pour une école de la réussite et les horaires des élèves du cycle initial**

Dans sa réponse au comité de la SPV, le comité de l'AVECIN a établi un lien entre l'horaire des élèves du Cin et le probable futur horaire des maîtres généralistes de ce cycle.

Dans cette perspective, il propose une légère augmentation du temps de présence en classe des élèves (environ 1600 périodes au lieu des 1450-1500 actuelles), tout en gardant le principe d'un calcul des périodes sur deux ans qui permet une certaine flexibilité dans l'organisation et respecte les particularités régionales.

Il défend un horaire plus léger pour les élèves de première année, cet horaire restant toutefois identique tout au long de l'année.

Il propose un temps d'accueil pédagogique d'une durée définie qui autorise une certaine souplesse dans l'arrivée des élèves et donne la possibilité aux enseignant-e-s de s'occuper de petits groupes d'enfants. Néanmoins, la différence du nombre de périodes suivies par un élève qui serait présent la journée entière par rapport à celui qui arriverait régulièrement en fin de période d'accueil pose un autre problème que le comité de l'AVECIN débat actuellement.

(Lors de l'assemblée générale, des enseignant-e-s ont fait part de leur souci, voire de leur opposition à ce projet. Elles mettent en doute sa faisabilité dans les communes où le transport par bus impose l'heure d'arrivée des élèves).

### **Enquête sur les horaires**

Afin de se faire une idée plus précise de la réalité du terrain en matière d'horaire des élèves et pour lui permettre d'affiner ses positions, le comité a demandé aux collègues de bien vouloir répondre à quelques questions concernant la fréquentation du Cin (horaire des début et fin d'école, horaire progressif, trajet en bus, cours de CIF).

La diversité des réponses et des commentaires qui sont parfois totalement contradictoires ne permettent pas de dégager une position claire et majoritaire qui orienterait le débat... hormis ce qui pourrait se lire en filigrane, à savoir la satisfaction de presque toutes et tous vis-à-vis de son propre horaire...

### **HEP-SPV**

Au mois de juin 2007, les présidents des associations de la SPV et le comité cantonal ont dialogué avec les responsables de la HEP. En ce qui concerne plus spécifiquement l'enseignement dans les degrés -2+2, une volonté d'enrichissement des contenus a été affirmée. Après que la SPV a obtenu de figurer au sein du Conseil de la recherche de la HEP, elle ne peut que se réjouir de voir consolidés ses liens avec l'institut de formation des maîtres.

La formation continue des enseignant-e-s -2+2 sera elle aussi abordée lors d'une rencontre entre le comité et Madame Sylviane Tinembart, responsable du dossier à la HEP. Il sera fait état, entre autre, de la pauvreté des didactiques spécifiques au cycle initial et de l'absence de toute formation concernant les activités sensorielles.

### **Intégration**

Un groupe de travail sur l'intégration dans les classes ordinaires d'élèves présentant certains troubles de comportement ou liés à des handicaps a été mis sur pied et mandaté pour étude par le DFJC. Il réunit divers intervenants en lien avec cette problématique, dont Alice Conod, présidente de l'AVMP, qui représente la SPV.

Afin de relayer plus spécifiquement les inquiétudes d'enseignant-e-s en réelles difficultés dans leur classe avec des élèves présentant de

graves problèmes de comportement, les président-e-s de la SPV, de l'AVMP et de l'AVECIN ont été reçu-e-s en dehors de ce groupe de travail par la direction du SESAF.

Cette rencontre enrichissante a débouché sur une possibilité de « témoignage » au sein du groupe cité ci-dessus. Une enseignante, membre du comité de l'AVECIN, a pu raconter son vécu quotidien et présenter les difficultés que pose l'intégration de deux enfants diagnostiqués comme « ayant des problèmes de comportement » dans une classe ordinaire.

Afin d'étudier plus spécifiquement les divers aspects de l'intégration, plusieurs sous-groupes de travail de *conception pédagogique* ont été nouvellement créés dont celui de *l'intervention précoce* s'occupant des enfants en âge pré-scolaire et de cycle initial. Sous la conduite de Mme Suzanne Gardner, enseignante à Nyon, et de M. Frédéric Jaunin, ce groupe rassemblera diverses personnes compétentes, ainsi que Mireille Brignoli, représentante officielle de l'AVECIN.

### **Matériel pédagogique**

Les documents de réquisitions pour l'année scolaire 2008-2009 sont parvenus dernièrement et l'on y trouve, cette année encore, les mêmes jeux pour les classes enfantines. Le comité déplore cet état de fait et rappelle qu'il a longtemps eu la possibilité de tester de nouveaux jeux avant de les proposer comme matériel pédagogique à la DGEO. Ce mandat a été, semble-t-il, donné ensuite à la Commission Cin, dissoute en juin 2007. Le comité a interpellé dernièrement la Direction générale sur demande d'une enseignante afin de connaître les nouvelles modalités de choix du matériel pédagogique pour le Cin .

### ***Trois dossiers essentiels pour le futur du cycle initial***

#### **La réponse à la consultation sur le plan d'études romand**

Prévue prochainement, mais non encore agendée officiellement à l'heure de la rédaction de ce rapport, cette consultation permettra au comité de faire part de ses remarques et propositions à la CIIP.

#### **Le statut des enseignants du Cin**

Des négociations sectorielles sont attendues pour donner aux enseignant-e-s du cycle initial un statut de maître généraliste à temps complet.

## **L'horaire des élèves du cycle initial**

Le comité de l'AVECIN défendra clairement :

- une légère augmentation du temps de présence en classe pour les élèves (voir ci-dessus) ;
- un horaire différencié pour les élèves de première ou de deuxième année :
  - un horaire identique tout au long de l'année ;
  - des moments d'enseignement en demi-classes.

Il laisse aux communes et aux Conseils d'établissement le soin de l'organisation générale des horaires, en bonne intelligence avec les enseignants.

Il débat actuellement sur le fait d'autoriser les élèves du même âge à ne pas suivre le même nombre de périodes d'école (temps d'accueil pédagogique ou autres solutions adaptées à la région). A ce propos, il constate les nombreuses différences qui existent déjà dans le canton.



### ***Comité AVECIN:***

Monique Capt, présidente  
Nathalie Katz-Lachavanne  
Florence Vallon, caissière  
Dominique Blanc  
Mireille Brignoli  
Christian Carrard  
Christiane Regli, secrétaire (absente)  
Sylvie Gerber-Desponds (absente)  
Mélanie Leresche (absente)

## **AVMP**

***Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires***



***Alice Conod,  
Présidente***

### **Moyens d'enseignement**

Le comité s'est penché sur les nouveaux moyens d'enseignement choisis par les cantons romands, particulièrement en français et a recolté des informations à ce sujet auprès de Nicolas Ryser, responsable du dossier à la Direction pédagogique.

Au moment où ces lignes sont écrites, il semblerait qu'il y ait encore



des changements par rapport à ce qui avait été transmis aux collègues dans PRIM de novembre 2007.

Les membres du comité ont visité la médiathèque de Genève et, devant l'enthousiasme pour sa façon de fonctionner, cette institution et son organisation ont été défendues devant la DGEO.

### **Intégration**

A l'instar de l'année passée, un des sujets qui a le plus interpellé le comité est la question de l'intégration.

La présidente a sollicité les membres afin de récolter des témoignages de collègues ayant vécu une intégration difficile et/ou réussie dans le but d' étoffer le dossier.

Suite à l'assemblée générale, une résolution a été rédigée en collaboration avec l'AVECIN. Ce texte a été voté lors de l'assemblée des délégués SPV en 2007.

Deux représentantes de l'AVMP font partie du groupe de travail SPV sur le sujet. La présidente participe régulièrement aux séances du groupe de travail RPT mis en place par le Service de l'enseignement spécialisé dans lequel nombre de partenaires de l'école mettent leur énergie en commun.

Elle y apporte les éléments présents dans la résolution de l'AD SPV.

### **Les généralistes**

Le comité a été interpellé par la question du rôle du généraliste dans l'école obligatoire, notamment avec la probable *primarisation* du cycle de transition.

Pour le comité, le maître généraliste doit pouvoir enseigner l'ensemble des disciplines du primaire. Un premier débat à ce propos a eu lieu lors de l'Assemblée générale du 9 avril.

### **Informatique**

Le comité a réagi à l'installation du traitement de texte *Pages* dans les classes vaudoises en remplacement d'*Appleworks*. Il a interpellé le responsable cantonal des TIC afin de connaître les raisons de ce changement et ce qui va être mis en place pour la transition en insistant pour que le travail des enseignant-e-s du primaire soit le moins possible péjoré par ce changement.

### ***26 mesures pour une école de la réussite***

Le comité a débattu des *26 mesures pour une école de la réussite* et a donné réponse à la consultation du comité SPV. Il soutient l'ensemble des axes proposés. Le comité salue tout particulièrement la proposition d'une décharge pour les enseignants comme déjà demandé par l'AVMP notamment dans une résolution votée en 1999.

### **Comité**

Le comité s'est réuni à neuf reprises depuis la dernière assemblée générale. C'est avec joie qu'il a accueilli officiellement deux nouvelles membres au comité : Noémie Prod'hom et Elisabeth Tésar. La caissière, Christiane Ballif, et la secrétaire, Micheline Rieben, sont toujours fidèles au poste. Le comité fonctionne donc actuellement à cinq membres. Selon nos statuts, deux places sont encore disponibles.

### **Apprentissage des langues**

La présidente et des membres du comité ont pris part à différentes rencontres sur le thème du bilinguisme à l'école.

Si cette question ne fait pas les grands titres, elle reste d'importance. Aussi le comité se garde-t-il informé sur ce sujet avant une éventuelle mise en pratique.

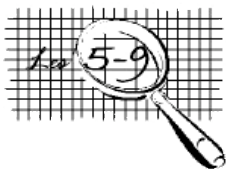
### **DECFO SYSREM**

Le comité a soutenu les actions de la SPV lors des négociations toujours en cours. Sujet régulièrement évoqué lors des séances de comité, il est clair que nous sommes particulièrement attentifs au sort réservé aux enseignants généralistes et à l'équité de la revalorisation à venir. Pour l'AVMP, il est indispensable de rester unis entre associations de la SPV.



### ***Comité AVMP***

Alice Conod, présidente  
Christiane Ballif  
Micheline Rieben  
Noémie Prod'hom  
Elisabeth Tésar



## Les “5-9”

*Association vaudoise des maîtres et maîtresses du CYT et de 7 à 9*

### **Remerciements**

Pierre-Henri Jost a quitté le comité en novembre 2007. Qu’il soit remercié ici, une fois encore, pour sa disponibilité et pour son travail durant plus de 5 ans. A ce jour, le comité se réduit donc à 4 personnes.

### **ECR de 8e**

Pour la première fois en mai 2007, le Département a mis sur pied une ECR de fin de 8e, en français et mathématiques. Le comité a voulu suivre le dossier et a réalisé un sondage à propos de ces épreuves, puis il a analysé les réponses reçues et rédigé un article paru dans *L’Educatrice* 09/07. Si ces épreuves sont considérées comme positives, nombreux sont ceux qui regrettent que leur résultat ne puisse pas être ajouté aux notes de la branche. Beaucoup de collègues estiment que la surcharge de travail occasionnée devrait être reconnue d’une manière ou d’une autre. Certains proposent de confier les épreuves à un staff de correction, ce qui assurerait une meilleure égalité de traitement.

### **Ecole de la réussite : sans filières ni redoublement**

Le comité avait lancé la réflexion en novembre 2005 déjà, en invitant MM. Walo Hutmacher, sociologue, et Pierre Jaccard, directeur adjoint de la DGEO, à présenter le système scolaire de la Finlande. Suite à la présentation, par la SPV, des *26 mesures pour une école de la réussite* et aux discussions lors de l’assemblée générale des « 5-9 » en 2007, un groupe de travail s’est constitué pour argumenter en faveur de la voie unique : 3 membres se sont réunis à plusieurs reprises pour rédiger un exposé des motifs et réfléchir aux problèmes liés à la transition et la réorganisation des degrés 7 à 9.

### **Langues et intégration**

Le rapport du groupe de travail « Langues » demandé par l’AD 2000 de la SPV, mis sur pied par le Département, a été rendu cet été : trois collègues y ont participé. Ces représentants des « 5-9 » ont aussi participé au « Forum des langues », à Bienne.

Un membre du comité a travaillé, avec le groupe SPV « Intégration », sur les conditions nécessaires à l’intégration réussie des élèves différents, dans une classe ordinaire, et a pris connaissance de témoignages de collègues qui ont accueilli ce type d’élèves.

## **9 séances de comité**

Durant ces séances, le comité

- a préparé le numéro du journal *Balises*, paru en octobre ;
- a organisé l'Assemblée générale ordinaire du 8 novembre, à Bussigny ;
- a pris connaissance des informations reçues, en a débattu et a tenté de répondre aux sollicitations ;
- a discuté de la nécessité de maintenir des spécialistes au CYT, si celui-ci passe au primaire ;
- s'est inquiété de la disparition du semi-généraliste dans le système actuel et s'est demandé comment on pourra confier la maîtrise de classe à des collègues spécialistes qui n'interviendront que peu d'heures dans les classes secondaires .

## **Des « 5-9 » à l'avenir incertain**

Restructuration du secondaire 1, mais surtout manque de renfort au comité, les 4 membres actuels sont en poste depuis plusieurs années et rêvent, malheureusement en vain, d'accueillir des collègues et surtout un-e président-e pour accompagner, dynamiser et offrir un regard critique aux grands chantiers qui démarrent.



### ***Comité des “5-9”***

Christine Sözerman

Brigitte Klameth

Jean-Luc Magnenat

Claire-Madeleine Ney (absente)

# SVASPRYJAD

## *Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze*



**Magali Ibram**  
*Présidente*

Notre assemblée générale a eu lieu à Ropraz le 27 octobre 2007. Moment riche en échanges et où fut rappelé l'historique de notre affiliation à la SPV. Le comité a bien entendu qu'une partie des membres craignait de devoir à nouveau faire des sacrifices, après ceux déjà consentis à partir de la fin des années 80.

Une fois présenté le projet de nouveaux statuts, les membres présents se sont donné rendez-vous pour une assemblée, extraordinaire cette fois, principalement destinée à la discussion et à la votation de ce document.

Ceci fut fait le 1er mars 2008, dans les locaux de la Fondation Saint-Georges à Yverdon-les-Bains. Il ne manque pour l'heure que le vote final de l'ensemble des articles dont le résultat doit parvenir par correspondance d'ici au 15 mai prochain.

L'après-midi de ce même jour, les talents de Mme Pascale Ferrier, eurhythmiste confirmée, ont permis une initiation à cette branche cousine de la nôtre.

La faîtière suisse, l'ASPRYJAD, a organisé une journée passionnante en l'honneur d'Emile Jaques-Dalcroze. Bon nombre de membres étaient présents le 26 janvier à Morges, pour assister au vernissage d'un CD et d'un film (voir article dans *l'Educateur* n°3/2008).

Le comité s'est employé à mettre sur pied une journée de formation pour les membres de l'association. Elle aura lieu le 4 juin 2008 et comportera trois ateliers animés par une psychomotricienne, un professeur de gymnastique et une rythmicienne. Journée très variée en perspective et qui démontre l'envie de tisser des liens plus étroits avec nos partenaires au sein de l'enseignement.

La rencontre avec le SEPS du mercredi 11 juin sera consacrée à la présentation du Plan d'études de la rythmique au CIN ainsi qu'à la nécessité d'inscrire cet enseignement dans le programme obligatoire de ce cycle. Nul doute que ce projet occupera encore le comité l'année prochaine !



### ***Comité de la SVASPRYJAD***

Magali Ibram, présidente

Karen Bernoulli

Valéry Michel

Hélène Aubert



## **AVMTM**

***Association vaudoise des maîtres et maîtresses de travaux manuels***



***Bertrand  
Raboud  
Président***

Depuis la dernière AG qui se déroulait à Ste-Croix, le 9 mai 2007, le comité se sera réuni à 6 reprises pour traiter des affaires propres au bon fonctionnement de la corporation.

Le comité s'est également rapproché de l'AVMACT en participant, dans un premier temps, à son AG du 31 octobre, sensiblement intéressé par la validation de ses statuts, en adéquation avec ceux de la SPV, car l'AVMTM doit également faire cet exercice cette année. Le comité remercie les collègues de l'AVMACT pour la précieuse collaboration apportée à la rédaction... de ceux de l'AVMTM !

Les deux comités se sont rencontrés à mi-décembre pour traiter des sujets communs. Dans cette ambiance un peu festive de fin d'année, est née l'idée de mettre sur pied une journée "Expo-échanges" dont les objectifs principaux sont de :

- Se rencontrer entre collègues pour partager idées et processus de travail.
- Faire connaître les activités manuelles afin de mieux les promouvoir auprès des autorités politiques et scolaires du canton, notamment en ce qui concerne la formation, la reconnaissance salariale et le statut. Pour cela, il est apparu au comité que l'illustration du travail concret effectué dans les ateliers valait toutes les théories.

- Echanger sur l'avenir de ce métier. Comment le valoriser ? Quelle place auront les enseignants des branches manuelles dans les futures 5e et 6e années au primaire ? Qui remplacera les futurs retraités ? Suffit-il d'être client chez *Opittec* pour être enseignant ACT ou TM ? L'apprentissage des langues ne se fera-t-il pas au détriment de nos branches ? Comment attirer de nouveaux collègues dans la formation ? Sommes-nous avant tout des bricoleurs ou des enseignants ? Quel est notre rôle dans le développement des enfants ? Telles sont les questions qui semblent se poser sur ce métier qui passionne certes, mais dont l'avenir peut inquiéter.
- Faire connaître la richesse des créations au public et aux médias.
- Permettre un échange avec les collaborateurs des branches manuelles : Journal "Ecole romande", SPV, HEP, SVTM, ...

Cette manifestation baptisée "Des yeux au bout des doigts", dont l'organisation a demandé de nombreuses séances de préparation, se déroulera du 6 au 8 juin 2008 à Mézières (VD) et chacun y est encouragé à venir à la découverte des activités manuelles en milieu scolaire.

Des représentants du comité ont participé à 3 rencontres-échanges entre les associations professionnelles et l'Institut de formation continue de la HEP. La formation actuelle est en place et sera validée par un MAS, *Master of advanced studies (Master d'études avancées)*, pour l'enseignement des travaux manuels de la 5e à la 9e année.

La volée 2008 ne démarrera pas en automne, faute de participants. C'est la 3e année consécutive que cela se produit. Cette situation nous interpelle et préoccupe au plus haut niveau, au moment où un grand nombre de collègues sont en droit de prendre leur retraite. Il y a de quoi se faire du souci quant à l'avenir et la pérennité de l'enseignement de notre branche.

A noter encore la présence et/ou la représentation de l'AVMTM au sein de la SPV :

- à l'Assemblée des Délégués de la SPV en juin 2007, à Ecublens ;
- au Congrès, aux Assises, ainsi qu'aux deux AD du SER ;
- aux diverses assemblées générales extraordinaires et manifestations générées par les négociations salariales ;
- de Bertrand Raboud à 9 conférences des présidents de la SPV et au Groupe de travail "Intégration" ;

- de Martial Delacour au Comité de la SPV ;
- de Patrick Besson à la Commission des finances de la SPV ;

Le comité de l'AVMTM remercie celui de la SPV, le secrétariat et son président pour sa précieuse aide rédactionnelle, ses conseils avertis et leur fidèle soutien.

Le comité a pu remarquer une très forte présence des maîtres TM lors de la manifestation du 31 janvier, journée de grève. Mais le combat n'est pas fini. Il faudra certainement encore se mobiliser et se battre. La SPV aura donc encore besoin du soutien de tous ses membres et enseignants de ce canton, le comité de l'AVMTM compte à nouveau sur la fidélité et l'engagement de chacun.

Enfin, l'AVMTM était encore représentée lors de deux journées organisées par le monde professionnel :

- Journée *Swissmem* 2008, le 25 janvier à la HEIG-VD, à Yverdon-les-Bains
- Symposium *Education et Technique*, le 20 février à l'EPFL, à Ecublens.

Après 18 ans et demi de comité, dont 3 ans et demi de présidence, c'est avec émotion que l'auteur termine son dernier rapport d'activités de l'AVMTM. Il remercie et salue ici le travail et l'engagement de toutes les personnes qu'il a eu l'occasion de côtoyer au sein de la grande famille des TM tout au long de toutes ces années marquées par l'amitié, la fidélité, la confiance, la persévérance et l'enthousiasme.

Il remercie tout particulièrement Odile, Martial, Christian, Daniel et Patrick à qui il transmet, serein, la barre du navire TM et souhaite "bons vents" !



#### ***Comité de l'AVMTM***

Martial Delacour

Odile Wuarchoz

Daniel Borel

Bertrand Raboud, président

Patrick Besson

Christian Martin





**Laurence  
Calderara**  
*Présidente*

Un grand changement a eu lieu à l'AVMACT au cours de cette année : la révision des statuts.

Tout membre de l'AVMACT doit maintenant être membre de la SPV. Une décision prise à la quasi unanimité lors de notre l'AG du 31 octobre 2007. Pourtant peu d'adhésions s'en sont suivies; d'où une certaine déception du comité.

Tout au long de l'année le comité de l'AVMACT a étroitement collaboré avec celui de l'AVMTM, la plupart des dossiers étant communs aux deux associations. Il en fut ainsi pour :

- La consultation du plan des formations complémentaires ACM/ACT-TM-EF à la HEP.

Ces formations ont rencontré peu d'intérêt de nos collègues. Il n'y a pas eu de volée ACT/ACM en 2007, par manque de participants, et cela soulève de nombreux questionnements... notamment en regard de la pénurie déjà actuelle des maîtresses en ACT.

- Les rencontres avec le DFJC pour débattre du nombre de crédits octroyés pour la formation ACM/ACT (60 crédits pour les ACT et les TM) et soulever le problème des personnes enseignantes sans brevet.
- L'organisation de l'expo-échanges "Des yeux au bout des doigts" de juin 2008

De plus, l'AVMACT suit avec intérêt le dossier de l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, sujet complexe qui touche bien évidemment aussi les enseignantes en ACM et ACT.

Il tient à cœur au comité que l'AVMACT reste une association dynamique et présente au sein de la SPV. Il compte poursuivre les efforts afin que chacun de ses membres en devienne l'acteur.



## **Comité de l'AVMACT**

Laurence Calderara, présidente  
Fabienne Bettex  
Gaëlle Repond  
Rosanna Cipriano  
Catherine Quiblier  
Birgit Pattey

# AVMD

## *Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement*



**Bernard  
Grandjean**  
*Président*

Le comité de notre association a fait preuve de dynamisme et d'enthousiasme. Un très bon climat de travail en équipe, mais aussi d'amitié et de soutien mutuel a régné au sein de notre groupe et comme espéré dans tout acte de pédagogie coopérative, chacun y a trouvé son rôle !

Notre équipe s'est réunie de nombreuses fois afin de faire face aux défis actuels :

**Journée pédagogique du 19 septembre 2007 à Crêt-Bérard** avec plus de 160 participants, la matinée, scindée en trois parties, a été riche en découvertes, en contacts et en informations.

Mme Sylviane Pfister a conduit l'animation principale "L'estime de soi chez l'enfant en difficulté, l'estime de soi de l'enseignant". La qualité de l'intervention et l'esprit communicatif du message de Mme Pfister ont permis à chaque participant, quelle que soit sa mission professionnelle, de mesurer l'importance de la construction d'une relation de confiance avec "l'enfance cabossée."

M. Serge Loutan, Chef du SESAF, a apporté un grand nombre d'informations lors d'une allocution suivie avec intérêt par tous les enseignants, touchés de près ou de loin par la mise en application de la RPT. "On ne ferme pas les classes D, mais elles se ferment car elles s'ouvrent." "La classe D intègre quand elle ne sépare pas." Ces deux citations de Serge Loutan indiquent les horizons actuels du SESAF.

Finalement, notre assemblée générale, suivie par 58 membres, ce qui est remarquable, s'est déroulée tambour battant avant le repas. Le président de la SPV, Jacques Daniélou, nous a fait l'honneur d'y participer et d'intervenir brièvement afin de remercier le comité pour le travail accompli et d'inviter chaque membre de l'AVMD non encore affilié à la SPV de rejoindre la faîtière le plus rapidement possible, afin de renforcer la logique associative commune.

**Participation aux conférences mensuelles des présidents SPV**, où l'on mesure la qualité et le volume du travail accompli au quotidien par le comité de la SPV.

**Participation, épisodique malheureusement, au groupe de travail “Intégration SPV”** présidé par Mireille Brignoli, où l’on apprend à trouver les bons arguments pour défendre la résolution de l’AD 2007 auprès de la Cheffe du Département.

Deux personnes du comité sont aussi membres de la **commission de référence de l’Institut de pédagogie spécialisée**, où il est débattu des programmes et des futures lignes directrices de la formation des futurs enseignants spécialisés.

**Participation au groupe de travail “Conception pédagogique” du SESAF**, où l’AVMD est représentée par son président dans ce groupe-clé de la mise en place du processus d’intégration des élèves présentant des besoins spécifiques dans l’école régulière.

Le travail de conception est de longue haleine. Il a débuté par des séances d’ordre plutôt informatif, mais, à la demande des associations professionnelles de la SPV présentes dans ce groupe de travail, les idéaux des différentes parties ont pu être confrontés. L’ensemble des revendications présentes dans la résolution du 6 juin 2007 ont finalement été admises.

En outre, la commission de référence vient de valider le travail accompli, ce qui donne un élan de confiance et permettra d’envisager relativement sereinement le démarrage d’une réflexion pratique plus en lien avec le terrain.

L’AVMD s’est récemment engagée avec l’AVMES dans la commission “enseignement spécialisé” du SER, afin de représenter, sous la bannière de la SPV, la conception de l’enseignement spécialisé et de la pédagogie compensatoire du canton de Vaud. Le travail actuel de ce groupe actif est avant tout l’organisation de la 8ème *Journée Romande de l’enseignement spécialisé*, qui aura lieu le 5 novembre 2008 à Lausanne.

Le fil conducteur de ce rassemblement intercantonal sera les retombées RPT sur l’enseignement et l’avenir de l’enseignant spécialisé face aux changements qui ne manqueront pas de survenir. Daniel Caclin, ancien formateur à l’IUFM de Paris, animera la matinée et une table ronde réunissant personnalités du monde politique et représentants

des associations professionnelles permettra d'exprimer les opinions et de répondre aux questions des participants.

Trois membres du comité sont également présents dans un nouveau groupe informel de contacts et d'échanges avec l'AVMES et l'AVE-SAC, qui est en phase de déboucher sur une organisation de rencontres avec l'ADESOV, afin d'entendre les représentants des directeurs d'établissements sur leurs représentations de l'intégration. Est-ce que l'ADESOV reconnaît l'importance d'une gestion réfléchie des troubles du comportement ? Comment les directeurs pensent-ils entrer en matière dans leur établissement, comment vont-ils motiver le corps enseignant face au défi de l'intégration, afin de concrétiser la démarche sans en rester au stade de la réforme sur papier ? Face au constat généralisé de surcharge professionnelle, quelles sont les réponses d'encadrement proposées par les directions ?

Voilà les questions qu'il semble utile et nécessaire de poser aux directeurs d'établissement.

A l'interne, l'AVMD informe que la révision de ses statuts est en bonne voie et pourra être débattue prochainement en assemblée générale.

Le comité s'est également donné l'objectif de développer les contacts avec les collègues en difficulté. La permanence de ces contacts n'étant pas encore opérationnelle, il doit être réfléchi à la meilleure façon d'écouter, d'aiguiller et de soutenir des collègues en perte de confiance, fragilisés souvent par une confrontation à des enfants agressifs, des parents revendicateurs, parfois peu investis dans le projet commun, une direction d'établissement malheureusement souvent trop peu impliquée. D'autre part, la préparation de la journée pédagogique sur le thème : "Situations de crise en classe DEP/DES, RESSOURCES, comment réagir dans l'urgence ?" qui aura lieu le mercredi 17 septembre 2008 à Crêt-Bérard, devrait occuper à belle hauteur les travaux du comité.

A mi-mars 2008, nous quittait Philippe Antonietti, conseiller pédagogique retraité, ami et pilier de notre association, fervent défenseur de la pédagogie active et du respect dû à l'enfant en difficulté. Un petit coup de fil et il était là, poignée de main et sourire chaleureux. Il nous

disait: - Alors, comment ça va ? Puis, très vite, il s'installait près d'un élève et s'intéressait à son cheminement. C'est avec émotion que nous présentons toute notre sympathie à son épouse, à sa famille et à ses proches.



### ***Comité de l'AVMD***

Bernard Grandjean, président

Michèle Charrière

Anne Catherine Pasche

Nicolas Baume, caissier

Eric Michel

Elisabeth Cappelli

Valérie Wild

## **AVEPS**

### ***Association vaudoise d'éducation physique scolaire***



***Serge Weber***  
*Vice-Président*

L'**équilibre** est une des 5 qualités de coordination développée principalement durant l'âge d'or, entre 9 et 12 ans. Après cet âge, nous le mettons toujours en action. C'est aussi un état psychique et physique dans lequel on se trouve tous les jours et qui influence nos prises de décisions. C'est pour cette raison que ce terme est utilisé comme fil rouge de ce rapport.

Premier **équilibre** à trouver entre une vice-présidence (depuis janvier 2008) et le mandat de président de Luc Vittoz. Et le devoir d'écrire un rapport sur l'année écoulée alors que le prédécesseur a passé 4 ans à la tête de l'association et à défendre l'éducation physique. Qu'il soit remercié et félicité pour son engagement.

Vie privée, vie professionnelle et vie associative. Voilà un autre **équilibre** pas facile à gérer et à maintenir le plus en adéquation avec nos décisions. Chacun des membres du comité de l'AVEPS a géré le plus harmonieusement ces trois « vies » afin que, lors de nos réunions

mensuelles, l'efficacité avec l'humour nous permette d'avancer dans les dossiers en cours. Qu'eux aussi soit remerciés.

Jongler avec les dossiers, choisir les plus urgents, ceux qui nécessitent une priorité, voilà bien un **équilibre** mensuel lors des débats internes au comité. L'un d'eux a été le remaniement de nos statuts afin qu'ils soient conformes à ceux de la SPV. Un long labeur. Ensuite il a fallu les expliquer, puis convaincre les membres de l'AVEPS, que le choix était bon, que de devenir membre actif de la SPV était la seule façon de pouvoir défendre efficacement l'éducation physique. Souvenons-nous de DEFI 2006 (suppression d'une période EPH au gymnase), seule mesure supprimée par le Conseil d'Etat grâce au travail de notre comité avec le soutien de la SPV.

Ces nouveaux statuts, acceptés par l'AG de novembre 2007, sont entrés en vigueur le 1er janvier 2008. Allions-nous garder l'**équilibre** entre membres actifs et membres retraités ? À l'heure où ces lignes sont écrites, environ septante membres se sont affiliés à la SPV et seule une vingtaine de démissions est à déplorer : l'**équilibre** est conservé !

À part les qualités de coordination entre 9 et 12 ans, il y a aussi le cycle de transition de l'Ecole vaudoise. Chaque établissement gère ce cycle de manière autonome et, dans la majorité des cas, les enseignants généralistes et spécialistes collaborent de manière efficace pour le développement des élèves. Le comité de l'AVEPS désire ardemment que le CYT puisse garder cet **équilibre** entre généralistes et spécialistes afin de faire bénéficier à nos élèves des compétences liées à la pluri-magistralité. S'il le faut, l'AVEPS est prête à défendre ce cycle et la branche spécifique EPH.

Le retour des comptes **équilibrés** de l'Etat de Vaud incite l'AVEPS à demander au Conseil d'Etat la remise à niveau des heures perdues en EPH au Gymnase en 2001. Les collègues du Gymnase, avec l'appui de notre association et celui de la SPV, ont proposé plusieurs solutions quant à la mise en place des 3 périodes d'EPH durant l'entier des études gymnasiennes et ses implications. Les pourparlers avec le DFJC sont bien avancés.

Un **déséquilibre** a été la participation quasi inexistante au cours de perfectionnement à Haute-Nendaz. Le comité espère que la participation sera plus grande au prochain cours, dont une plus large promotion sera faite.

À l'heure où la Confédération s'implique pour promouvoir le mouvement au quotidien, où Santé Suisse s'inquiète de la tendance à l'obésité, il apparaît que l'Ordonnance fédérale pour l'encouragement au sport est en voie de modification et que le paragraphe stipulant la dotation horaire de l'EPH (3h/semaine) serait abrogé. Ce **déséquilibre-là** est néfaste et l'AVEPS, dans la mesure de ses moyens, fera en sorte que l'**équilibre** entre la dotation horaire et la qualité de l'EPH reste inscrit dans cette ordonnance fédérale.

L'AVEPS peut aujourd'hui annoncer que son comité a retrouvé son **équilibre** avec 7 membres (pas comme sur la photo) qui donnent de leur temps et travaillent ensemble pour relever de nouveaux défis.



#### ***Comité de l'AVEPS***

Serge Weber, Vice-président  
Pascal Monod, Vice-président  
Vanessa Lecoultre, secrétaire  
Nicolas Lanthemann, caissier  
Lionel Bonvin  
Alexandre Cuche  
Pierre-Olivier Brunner

## **AVMES**

***Association vaudoise des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé***



***Lucia Polli***  
*Présidente*

Après une année difficile où l'AVMES a fait de son mieux pour maintenir vivante une association conduite par trois membres du comité et un secrétaire, il est heureux de pouvoir annoncer la renaissance d'un comité riche de nouvelles forces, avec sept membres pleins d'envie d'accomplir le travail associatif que cette période de changements institutionnels demande !

### **Groupe intégration**

L'AVMES a participé au groupe intégration de la SPV et a constitué un groupe de réflexion interne et spécifique pour discuter de l'intégration des enfants en situation de handicap (y compris les enfants présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité) et le rôle de l'enseignant spécialisé. Ce groupe se penche sur les difficultés tant d'intégrer des élèves en difficulté que sur des difficultés d'intervention dans un contexte structurel complexe (celui des classes régulières) et qui parfois produit des confusions quant à savoir qui fait quoi lorsque plusieurs professionnels de formations voisines interviennent.

En outre, l'inquiétude de savoir ce que peut devenir, à l'avenir, la profession de l'enseignant spécialisé - et quel rôle ce dernier jouera - est un sujet en plein débat et projet.

Le but de ce groupe est de tenter de proposer à l'AVMD de partager des questionnements et des pratiques communes, ainsi que de faire des propositions au SESAF afin de clarifier notre travail au sein des institutions et des établissements scolaires.

### **Rencontres AVESAC-AVMD-AVMES**

Le comité a proposé aux deux autres associations travaillant avec des élèves ayant des besoins particuliers de se rencontrer et d'échanger sur nos préoccupations, nos divergences et nos similitudes.

Le travail de ce groupe a donné lieu à une demande de rencontre avec l'association des directeurs d'établissement (ADESOV), dans le but d'une mise en commun d'informations sur les intégrations.

### **RPT – Groupe de travail « Conception pédagogique »**

Des membres de l'AVMES ont participé, dans le cadre des travaux du SESAF, et avec d'autres associations de la SPV, à l'élaboration d'un concept pédagogique afin d'élaborer un cadre pour la pédagogie spécialisée faisant suite à l'application de la réforme de la péréquation financière et des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

### **Commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES et Commission quadripartite**

Selon ses statuts, l'AVMES a poursuivi le travail de maintien et de mise à jour de la Convention collective de travail en Commission quadripartite pour ce qui concerne les articles communs aux éduca-



teurs, aux maîtres socio-professionnels et aux enseignants spécialisés; et en CPP AVOP-AVMES pour ce qui concerne les articles liés aux enseignants spécialisés engagés dans une institution privée. En CPP, nous avons régulièrement des séances de travail avec l'AVOP afin de trancher dans des situations conflictuelles.

### **Groupe de réflexion sur l'étatisation des enseignants spécialisés engagés dans une institution privée**

Depuis plusieurs années, l'AVMES demande à ses employeurs de différencier le temps de présence aux élèves dans les institutions (actuellement de 21-27 heures par semaine) en fonction du taux d'encadrement dans les classes.

Suite au refus de l'association vaudoise des organismes privés (les employeurs AVOP) d'entrer dans l'élaboration d'un nouveau modèle en lien avec ce qui se pratique dans les classes officielles et les classes D, suite à la crise que l'association a vécu ces dernières années, mais aussi suite au projet actuel de DECFO- SYSREM (dans lequel les enseignants spécialisés engagés dans le parapublic ne sont pas pris en compte), l'assemblée générale extraordinaire a mandaté le comité pour réfléchir à la possibilité de devenir employés de l'Etat. Il se pourrait que les enseignants spécialisés puissent être engagés à l'avenir avec un contrat de l'Etat et attribués aux institutions s'occupant d'élèves en situation de handicap.

Ce dossier est en cours de réflexion et rien n'est encore décidé ! Un rapport du comité aux membres de l'association sera communiqué ultérieurement. Une nouvelle assemblée générale permettra de déterminer les options que le comité devra défendre ces prochains mois.



#### ***Comité de l'AVMES***

Lucia Polli, présidente

Catherine Beuret

Lucia Polli

Léonard Camposo

Rémy Châtelain

Sonia Chollet

Mireille Moia Carrard

Christophe Schenk

Bernard Durrer, secrétaire

# AVESAC

## *Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil*



**Anne Gillieron**  
*Présidente*

Aux avant-postes de l'actualité des mouvements migratoires, les enseignants des classes d'accueil du canton de Vaud sont interpellés depuis le début de l'année 2008 par de nombreuses associations pour la défense de familles ou de jeunes sous le coup d'une menace d'expulsion, en conséquence des effets de la mise en vigueur des nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers. Si la responsabilité individuelle de chacun peut être engagée à titre de citoyen dans des actions à l'égard de personnes résidentes en Suisse depuis plusieurs années, c'est collectivement que cette responsabilité doit être engagée à titre professionnel, à l'égard de leurs enfants.

Interpellé, le SER s'est exprimé à ce sujet, par la voix de son président, dans une lettre adressée au Conseil d'Etat vaudois. Par ce courrier, il a été rappelé que, conformément au code de déontologie du syndicat romand, les enseignants sont tenus d'« assister les élèves si leur intégrité physique, psychique ou morale est menacée ». C'est particulièrement le cas lorsque des jeunes issus de l'immigration sont menacés dans leur statut de réfugiés. Il s'agit de faire entendre à nos autorités que « si certaines menaces d'expulsion mettent en grave danger psychologique ou même corporel les enfants et les jeunes dont ils s'occupent, elles cassent aussi très brutalement une progression mise en place le plus souvent au prix d'un long effort, et qui semble pleine de promesses. »

Par les propos vigoureux et sans équivoque du SER, c'est l'ensemble de la profession enseignante qui est justifiée et soutenue. Les fruits du travail pédagogique se récoltent sur le long terme. Les situations familiales douloureuses vécues par de nombreux élèves nous permettent de défendre l'instruction lorsqu'elle vise à l'acquisition de valeurs démocratiques fortes, à l'apprentissage du discernement, de la liberté d'expression et de l'engagement de sa responsabilité envers soi-même et envers autrui.

Le comité salue l'engagement des enseignants pour leurs élèves. L'essentiel de la raison d'être de l'association réside dans le soutien

qu'elle peut apporter à chacun pour continuer dans cette voie de détermination et d'ouverture.

En conséquence de cette affirmation, le comité a maintenu son engagement pour que les particularités de l'enseignement aux migrants soient prises en compte dans différents groupes de réflexion et de travail.

L'AVESAC est représentée par des délégués de son comité à l'Assemblée des délégués de la SPV et à celle du SER. Elle fait également entendre sa voix dans le groupe « intégration » interne à la SPV qui planche sur la mise en classe régulière des élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Dans le domaine de la formation, un mandat a été remis par la Direction Pédagogique de la DGEO à la HEP pour l'élaboration d'une formation continue certifiée de 15 crédits en didactique de l'enseignement du Français Langue 2. Les consultations autour de la mise en place de cette formation continue ont débuté en automne 2007. Bien qu'elle ne corresponde pas à la formation complémentaire de 30 crédits demandée dans notre résolution de 2005, le comité a choisi d'y apporter son soutien, car elle semble adaptée à de nombreuses personnes qui donnent des cours intensifs de français dans les degrés 1 à 6, sans formation particulière.

En plus de soutenir la réflexion pédagogique qui fonde cette démarche, l'AVESAC veille à la mise en place simultanée d'une commission d'équivalence pour les maîtres d'accueil actuellement en fonction. Il est souhaitable que des représentants de l'AVESAC puissent en faire partie et nous avons de bons espoirs que cela soit possible, compte tenu de l'attitude d'ouverture de la part de la HEP à l'égard des associations.

Par ailleurs, plusieurs commentaires ou interpellations sont parvenus à notre connaissance au sujet des élèves provenant du continent africain et originaires des pays dans lesquels le français est la langue de scolarisation. Nos préoccupations pédagogiques concernent l'ensemble de ces élèves, mais plus particulièrement les jeunes de 12 à 16 ans qui arrivent de la *République Démocratique du Congo*.

Dans ce domaine, il est difficile de faire appel à une expertise extérieure. C'est pourquoi le comité a initié un cycle de rencontres dont la première se tiendra au mois d'avril 2008. Elle aura pour objectif de

poser nos expériences et observations sur la table afin de « débroussailler » le terrain, d'établir une liste des questions qui se posent et de réfléchir au cadre dans lequel il sera possible de les traiter (réflexion, séminaire, forum, conférences...).

Simultanément, d'autres membres du comité, en collaboration étroite avec des membres réguliers de l'association, oeuvrent à l'élaboration d'un projet de forum dans lequel, entre autres, une telle question pourrait être abordée. Les membres du groupe de travail approchent différents services et institutions pour un futur partenariat.

Enfin, l'exercice 2007-2008 a été fortement marqué par les manifestations au sujet de la mise en place de DECFO-SYSREM. Le comité a été représenté dans les AG de préparation, il était au front dans son entier, avec l'ensemble de la SPV, dans les actions de terrain.

Le comité fonctionne en détachement de compétences dans les différents domaines d'action de l'association. Cette répartition des tâches permet de viser une structure légère, mobile et souple. Elle permet également aux membres réguliers de se joindre ponctuellement aux différents groupes de travail ou séminaires de réflexion sans engagement durable dans le comité. Ce fonctionnement semble bien convenir, nous le maintiendrons. Il préserve les forces de chacun pour l'essentiel. Le comité se réunit lorsque c'est nécessaire, pour établir les indispensables synthèses des travaux accomplis par chacun et pour se maintenir au courant des actions des autres associations rapportées par leurs présidents dans les conférences mensuelles.

Actuellement réduit à cinq membres réguliers, le comité se réjouit beaucoup de pouvoir continuer à compter sur les compétences rédactionnelles avisées de Corinne Grandjean qui s'est retirée du comité mais qui reste le scribe de l'association pour les procès-verbaux des futures assemblées générales.

Plus encore que le portail d'information que nous espérons en faire, le site [www.avesac.ch](http://www.avesac.ch) se destine à devenir une plate-forme de partage d'informations et de compétences entre les différents acteurs de l'enseignement en structures d'accueil. Dans le domaine qui nous occupe, toutes les informations sont utiles et contribuent à une bonne visibilité du terrain sur lequel nous travaillons quotidiennement.

Les forces de chacun sont requises pour maintenir à flot et armer le vaisseau de notre démarche et de nos convictions.



***Comité de l'AVESAC***

Anne Gillièron, présidente

Driton Kajtazi

Corinne Grandjean

Hugues Renaud (absent)

Marie-Claude Golaz (absente)

Muriel Dutoit (absente)

**L'AVMM démarre concrètement ses travaux**

Comme déjà annoncé, l'Assemblée des délégués 2007 de la SPV a formellement ratifié la création d'une association vaudoise des maîtres de musique (AVMM-SPV).

Après quelques mois de gestation, l'AVMM est désormais dotée de statuts spécifiques et d'un comité de 5 personnes : Claude Nicolet, France du Pasquier, Maria-Ines Brodard, Claudia Wetli et Gaël Liardon, ce dernier en charge de la présidence.

Dans cette séance constitutive, tenue le 7 avril à Ecublens, l'AVMM a confirmé l'orientation des travaux qu'elle entend mener au sein de la SPV : améliorer la qualité et les conditions d'enseignement de la musique au sein de l'école vaudoise, défense de la formation et du statut des spécialistes qui l'enseignent, renforcement des liens entre spécialistes et généralistes et de la part consacrée formation musicale de ces derniers dans le cursus de formation initiale.



***Gaël Liardon***

*Président élu*

# Commissions et délégations

## Commission consultative de l'enseignement spécialisé



**Bernard Durrer**  
*Secrétaire AVMES*

Les associations et instances qui composent cette commission sont actuellement bien engagées dans la mise en œuvre de la RPT. Cette réforme est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Avant cette date tampon et depuis le lancement officiel des travaux de mise en œuvre de la RPT (20 juin 2006), divers groupes de travail sont apparus. Citons les plus importants :

- Du côté de l'AVOP et de l'ADEAP, le Groupe d'intérêts pour la mise en œuvre de la RPT est créé le 25 octobre 2006
- Du côté du DFJ, le COPIL et la Commission de référence ont débuté leurs travaux le 1er juin 2007. Le COPIL est subdivisé en 4 groupes :  
a) pour l'enseignement spécialisé : Conception pédagogique, Financement, Organisation et mise en œuvre, b) Pour la logopédie/psychomotricité : Mesures individuelles.

Le 21 septembre 2007, ont débuté les travaux du groupe Conception pédagogique pour l'enseignement spécialisé sous l'égide du SESAF. A l'interne, les réflexions se fondent sur les textes de référence tels que l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP), le document sur la détermination d'une procédure d'évaluation des besoins individuels et des instruments nécessaires à celle-ci (HfH, Zürich), la Terminologie uniforme pour le domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP), les Lignes directrices relatives à la qualité des offres de pédagogie spécialisée (CSPS).

Actuellement, le groupe Conception pédagogique est subdivisé en 3 sous-groupes :

- a) Projet pédagogique
- b) Formation initiale et continue
- c) Conditions et aménagements à l'école ordinaire.

Aujourd'hui, l'état des travaux du comité de pilotage, de la commission de référence ou des groupes d'intérêts ou de réflexion pédagogique

que constitue une masse de données qui déborde largement le cadre du rapport du délégué de la Commission consultative de l'enseignement spécialisé. Néanmoins, il est important de dire ici que la volonté du DFJC de diminuer les effectifs dans les classes des institutions d'enseignement spécialisé provoque des inquiétudes. Certes, l'application obligatoire de la RPT peut déboucher sur des améliorations notoires en matière de projet pédagogique pour des élèves en difficulté, mais trop de mesures draconiennes peuvent créer aussi des ré-intégrations maladroites.

Puisque l'intégration en établissement scolaire est à nouveau un sujet d'actualité, il faut mentionner que la SPV a relancé à l'interne les réunions du groupe de travail sur l'intégration auxquelles les associations (dont l'AVMES) apportent leurs réflexions.

## **Commission consultative de l'institut de formation continue de la HEP**



**Martial Delacour**  
*Comité SPV*

Cette commission, placée sous la direction de Pierre-Alain Besançon et Sylviane Tinembart, s'est réunie 2 fois, les 30 octobre 2007 et 29 avril 2008.

Quand une douzaine de personnes issues de l'Institut de formation, du corps enseignant de la HEP, des services employeurs et des associations professionnelles se retrouvent pour faire converger des intérêts et des approches parfois différentes de la formation continue, les débats ne peuvent qu'être riches. Il faut avouer que la HEP montre un certain esprit d'ouverture qui, malheureusement, ne croise pas toujours celui des autres acteurs pédagogiques ou politiques de l'école vaudoise.

On peut remarquer que l'Institut de formation continue (IFC) est un instrument de services à la demande des établissements, des collègues et de la DGEO et que, la construction d'une offre articulée autour de ces 3 pôles, n'est pas toujours simple...

De plus en plus de formations (pas loin de la moitié) sont dites négociées, en équipe et autour d'une thématique se référant à une difficulté

réelle, concrète, parfois locale et ponctuelle. Là aussi il a fallu s'adapter.

L'IFC ne peut pas et ne doit pas non plus suppléer ni au rôle des directions ni à celui de la DGEO dans certains aspects du métier. Il a été parfois relevé qu'une zone dite "grise" a tendance à s'installer où les compétences et les prérogatives des uns et des autres ne sont pas clairement définies, voire assumées. On trouvera donc des directeurs qui conseilleront systématiquement à leurs enseignants d'aller chercher de l'aide en HEP ou une DGEO qui se préoccupera surtout du statut futur, plus que du contenu ou du profil qu'elle souhaiterait donner à une formation continue certifiée par exemple.

Il est encore à noter que ni pour les activités créatrices manuelles, ni pour les travaux manuels, ni pourtant pour une nouvelle formation en économie familiale, le nombre d'inscriptions n'a été suffisant (malgré tous les efforts des uns et des autres) pour lancer des nouvelles voilées ! Une formation « romando-compatible » est en négociation actuellement.

## Intersyndicale des Prafos



**Yves Froidevaux**  
*Adjoint du SG*

Les travaux de l'Intersyndicale des praticiens-formateurs se sont poursuivis durant cette année scolaire dans le contexte de l'étude de la refonte de la loi sur la HEP par le Grand Conseil vaudois. Dans ce cadre, l'Intersyndicale a été reçue par la commission parlementaire qui devait statuer sur ce texte, afin notamment de défendre la reconnaissance des prafos comme véritables formateurs de la HEP. Cette revendication n'a malheureusement pas reçu le soutien du plénum : les députés ont accepté à une écrasante majorité que dorénavant les formateurs de terrain soient engagés directement par les services employeurs. Le règlement d'application de ce texte de loi fera l'objet d'une consultation, lors de laquelle l'Intersyndicale continuera à défendre la place de la formation pratique dans le cursus des futurs enseignants.

La décision du Grand Conseil sur la nature de l'engagement des praticiens-formateurs pourrait avoir une influence importante sur leur futur



statut. Les conditions d'engagement ont occupé une place prépondérante dans les débats au sein de l'Intersyndicale. Interpellée notamment sur cette question, le Cheffe du Département a décidé de reconduire les actuelles modalités de travail et a promis l'ouverture prochaine de négociations avec l'ensemble des partenaires pour fixer les conditions d'engagement dès la rentrée scolaire 2009.

Enfin, les rencontres régulières entre une délégation de l'Intersyndicale et des représentants de la direction de la HEP ont permis également de traiter de la question de la formation des praticiens-formateurs et de l'épineux dossier de l'évaluation, par les étudiants, de la formation pratique.

## Fondation Jeunesse SPV

### *Vente du Mimosa*



**Stéphane  
Guinchard**  
*Président*

2007 fut une année de renouveau pour le conseil de fondation. Après bien des années passées à la présidence, Daniel Notter a quitté son poste.

Plus connu sous la dénomination « Fonds mimosa », la fondation s'est retrouvée à la rentrée d'août 2007 avec plusieurs défis majeurs :

- retrouver une notoriété quelque peu perdue au fil des années,
- renflouer ses rangs et assurer la vente de janvier 08. Pour rappel : seule la fondation dispose de l'autorisation formelle de passer par les écoles pour vendre du mimosa.

Des informations concernant la nouvelle organisation ont été envoyées à toutes les directions du canton et la vente 2008 s'est très bien passée. Le conseil de fondation se doit de remercier tous les enseignants qui s'engagent avec leurs élèves pour d'autres enfants dans le besoin. En 2007, le fonds "Mimosa" a pu aider financièrement 80 enfants et adolescents. Les aides ont diverses affectations, mais principalement pour des camps scolaires.

Actuellement composée de quatre membres, le Conseil de fondation est à la recherche d'enseignants, si possible du secondaire. Cela représente une séance de travail par mois ... et plus si affinités !

# COSAB

## *Comité d'octroi des congés sabbatiques*



**Anne Gillieron**  
*Présidente*

Depuis sa création en 2003, deux représentants de la SPV siègent dans le comité paritaire d'octroi des congés sabbatiques, aux côtés d'un représentant de SUD et de trois représentants de l'Etat de Vaud. La présidence, qui change tous les deux ans, est assurée à tour de rôle par l'employeur et par les syndicats. Elle a été transmise à la SPV, qui la détient pour la première fois, au début de l'exercice 2007-2008.

Un rapport chiffré des exercices précédents a été remis à la Cheffe du Département en janvier 2008. Il s'agit du premier rapport d'activité officiel. La SPV en a pris connaissance en février. Une première lecture permet de constater que le fond est en ce moment excédentaire et que le nombre de demandes, qui stagne aux alentours de septante par année, pourrait être plus important. Près de trente pourcents des dossiers examinés par le COSAB sont refusés sur la base du règlement relatif aux congés sabbatiques. Ces refus suscitent beaucoup d'insatisfactions parmi les demandeurs déboutés, ce qui est compréhensible. Nous constatons cependant que le droit à la présentation d'un dossier est souvent confondu avec le droit à l'obtention du congé. En outre, les projets de certains enseignants, pour passionnants qu'ils soient, n'entrent pas toujours dans le cadre imposé pour l'obtention d'un congé payé.

Une analyse plus détaillée du rapport d'activité du COSAB sera entreprise par ses membres durant le printemps 2008. Cette analyse devrait conduire à l'évaluation du dispositif mis en place ainsi qu' à la formulation d'une série de propositions pour une utilisation ponctuelle du fond excédentaire et pour la valorisation des congés sabbatiques.

*Pour information, les documents utiles concernant les congés sabbatiques se trouvent sur le site du DFJC dans la rubrique « Ressources destinées aux professionnels de l'enseignement ». Le formulaire de demande de congé pour l'année 2009-2010 sera actualisé dans le courant du mois de juin. Les demandeurs veilleront à utiliser le bon document qu'ils rempliront soigneusement et qu'ils liront attentivement, notamment en ce qui concerne les conditions formelles, qui pourraient subir quelques modifications cette année. Enfin, il n'est pas exclu que le délai de remise des dossiers, actuellement fixé au 30 septembre, soit avancé de quelques jours.*

# Fondation vaudoise du patrimoine scolaire

*Association du Musée de l'école et de l'éducation*



***J-Etienne  
Rastorfer***

Pour célébrer ses 25 ans et mieux se faire connaître, l'association a édité un calendrier, avec le soutien de la SPV. Les délégués à l'AD de la SPV en ont reçu un exemplaire.

Rappelons que l'association et la fondation oeuvrent pour permettre la conservation de la mémoire de l'école vaudoise. Actuellement, des projets visent notamment un meilleur partenariat avec la HEPL, la mise en valeur de la collection et la rénovation du site internet [www.gymnase-yverdon.vd.ch/patrimoine-scolaire](http://www.gymnase-yverdon.vd.ch/patrimoine-scolaire).

La SPV soutient la Fondation, et je la représente dans son Conseil. Vos remarques et propositions me seront donc précieuses.

## Commission consultative des constructions scolaires



***Jean-Marc  
Haller***  
*Secrétaire  
général*

Durant ses 4 dernières séances, la CCCS a terminé les travaux de ré-examen des dimensions des surfaces de classes primaire et secondaire et des salles spéciales.

Ce réexamen avait été demandé par Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC, qui avait reçu un certain nombre de commentaires de la part de élus politiques communaux, rappelant que depuis ETACOM, l'Etat ne subventionnait plus les constructions scolaires et que la question de normes cantonales "luxueuses", notamment par comparaison inter-cantonale, se posait régulièrement; en particulier lorsqu'un projet de construction scolaire était à l'étude.

La CCCS a travaillé très sérieusement en allant visiter des bâtiments dans différents cantons romands, en étudiant la question de savoir si on avait affaire à des salles de cours ou de classe. La commission a repris point par point la situation de chaque branche enseignée dans

les salles spéciales et du rôle autre que celles-ci pouvaient jouer. Elle a rendu un rapport qui, non seulement constate et compare, mais propose une solution dynamique en terme de gestion des nouvelles constructions scolaires et de rénovation des anciens bâtiments.

Le principe retenu par la CCCS est de normer toutes les surfaces de classes ou de salles spéciales aux mêmes dimensions ou dans le rapport de celles-ci. Cette manière de procéder devrait permettre de transformer facilement des salles de classe en salles spéciales ou des bâtiments primaires en secondaire et inversement.

Actuellement un projet de nouveau règlement des constructions scolaires, incluant les modifications proposées par la CCCS, est en voie de rédaction et sera présenté à la Cheffe du DFJC.

## **Conseil d'Etablissement de Lausanne**

### ***La particularité d'une grande ville***

Un Conseil d'Etablissement et douze commissions d'Etablissement, telle est la proposition du groupe chargé de préparer le projet qui sera présenté aux autorités lausannoises au mois de juin prochain.

Ce Conseil d'Etablissement respecterait la représentation légale des quatre quarts (quarante-huit personnes divisées entre : autorités, professionnels de l'école, parents, société civile).

Les Commissions d'Etablissement seraient plus souples quant au nombre des représentants de chaque partie.

Afin d'éviter que le Conseil d'Etablissement ne compte que des directeurs (dont la présence est obligatoire au sein du Conseil) pour représenter le quart professionnel, une demande a été faite au Département pour que ces derniers puissent siéger avec voix consultative. La requête a presque abouti puisque deux d'entre eux seulement devront siéger de droit dans le Conseil.

La SPV, attentive à la représentation des professionnels de l'école, a proposé de donner une voix consultative aux deux représentants des établissements dont les directeurs siègent dans le Conseil.

Une groupe restreint dont la SPV fait partie, élabore actuellement une proposition de règlement et se penche sur la répartition des tâches et compétences de chacune de ces assemblées.

***Monique Capt***

# Secrétariat général



**Jean-Marc  
Haller**  
*Secrétaire  
général*

Par sa nature même, l'activité d'un secrétariat général est extrêmement diversifiée. Chaque année est rythmée par les mêmes travaux, notamment l'envoi des cotisations, l'Assemblée des délégués ordinaires, l'envoi de *Majuscules*, l'établissement des budgets et le bouclage des comptes. Autant de tâches, autant de regards sur le travail du secrétariat général.

En voici quelques-uns, qui résument à leur manière la vie dans les bureaux de la SPV.

## *En quelques chiffres*

Au mois de mars 2008, 3055 membres actifs et associés ainsi que 795 retraités associés ou membres honoraires sont recensés dans le fichier. La SPV salarie 10 personnes - 4 permanents (314.5%), 4 membres du comité cantonal (35%) et 2 auxiliaires.

L'information occupe une bonne place avec 150'000 photocopies - 36'000 pour l'édition de *Majuscules* - imprimées par la SPV et les autres associations.

Cela nécessite un stock de 80'000 feuilles de papier A4 et A3 et 42'000 enveloppes.

Une cinquantaine de classeurs fédéraux regroupent les documents actuels et les archives principales de ces dernières années. A ceci, il faut ajouter 115 centimètres de dossiers suspendus concernant les situations individuelles, ainsi que les renseignements ou les accompagnements demandés par les membres de la SPV durant cette dernière année.

Grosso-modo, ce sont 2'000 téléphones et 3000 courriels qui sont traités durant l'année.

Le point noir reste les 1200 rappels de paiements de la cotisation qui ont dû être envoyés et le travail qui en découle.

## *En locaux*

Les bureaux de la SPV comportent 7 pièces. Néanmoins, il arrive que les séances de travail simultanées soient si nombreuses que certains comités se réunissent à la cafétéria !

Depuis le mois de mai, la SPV utilise une pièce supplémentaire comme bureau de l'adjoint au secrétaire général.

**La grande salle** est utilisée, pour des séances régulières, par le comité cantonal, la conférence des présidents, l'AVMES, l'AVECIN, l'AVMP, l'AVMTM et l'AVMACT, la Fondation Jeunesse de la SPV, la commission des finances SPV, le Bureau exécutif de la FSF, l'inter-syndicale des Prafos.

**La salle de reprographie** est utilisée par la SPV, la FSF, la SVMS (jusqu'à fin janvier 2008), les 11 associations de la SPV, principalement l'AVMES dont le bureau se trouve dans le même immeuble que celui où travaille la SPV.

5 appareils sont à disposition pour photocopier, plier, mettre sous enveloppe et affranchir.

**La cafétéria** est occupée à la pause du matin et à midi par 2 à 6 personnes.

### *En personnes*



**Marie  
Jeanneret**  
*Secrétaire*

**Marie-Claude Jeanneret**, secrétaire, travaille à un taux d'activité de 71,5%. Elle est responsable notamment de

- la gestion du fichier des membres de la SPV ;
- la facturation et la tenue de la comptabilité ;
- la mise sous pli des envois collectifs et individuels ;
- la gestion des réservations des locaux et de la cafétéria.

Elle collabore notamment à :

- l'information aux membres ;
- la gestion des dossiers du Fonds de Secours ;
- le suivi des partenaires commerciaux ;
- la rédaction des courriers individuels.



**Yves Froidevaux**  
*Adjoint du SG*

**Yves Froidevaux**, adjoint au secrétaire général, travaille à un taux d'activité 43 %. Il a comme mandat de représenter la SPV :

- au comité de l'intersyndicale des Prafos ;
- au bureau exécutif de la FSF ;
- au conseil de la fondation Jeunesse SPV.

Il est responsable de :

- la gestion informatique de la SPV, à savoir le suivi informatique du

site de la SPV, la gestion des fichiers d'adresses informatiques, et la maintenance courante ;

- la mise en page de *Majuscules* et de *La lettre aux députés*.

Il assure le suivi de la mise en place des sections d'établissement SPV et coordonne les demandes de création des nouvelles sections.

Il tient le P.V. des séances du comité cantonal.

Il collabore notamment à l'information et l'accompagnement destiné aux membres à titre individuel, à la prise de décision et aux développements stratégiques des dossiers importants.

Il participe à la mise sous pli des envois collectifs.

**Jean-Marc Haller**, secrétaire général, travaille à un taux d'activité de 100%.

Il assume la responsabilité administrative et financière de la SPV, incluant tout le travail de suivi des salaires et des assurances sociales

Il a comme mandats de représenter les enseignants au sein de la commission consultative des constructions scolaires, et depuis juillet 2007, de participer aux négociations DECFO-SYSREM au sein de la délégation de la FSF.

Il est responsable, en première instance, de renseigner et d'accompagner dans leur démarches les membres SPV à titre individuel, notamment ceux qui se retrouvent en situation particulièrement difficile, - conflits avec collègues, direction ou parents ; conséquences professionnelle et financières des problèmes de santé ; responsabilité pénale, civile, et administrative.

### ***En anecdotes et événements particuliers***

L'arrivée de Indy, jeune cocker dont la propriétaire est la secrétaire.

Le départ de la SVMS, locataire d'un des bureaux de la SPV depuis le début des années 70.

Une tentative de cambriolage avortée.

La naissance de Basile, fils de Fanny et Yves Froidevaux, adjoint et heureux père depuis avril.

### **En bilan**

L'augmentation du nombre de membres - 2890 actifs en 2001, 3063 en avril 08 - implique bien évidemment un développement de tout le travail d'information et de communication.

Concernant l'information et/ou l'accompagnement des membres, une évolution des problématiques soulevées est constatée.

Les situations traitées sont plus complexes, et nécessitent en conséquence plus de temps de conseil et de suivi par la SPV. Actuellement, les thèmes les plus fréquemment traités sont :

Les questions de responsabilité pénale, civile et administrative ; les difficultés de gestion de son activité professionnelle (dépression, burn-out, conflits relationnels avec les collègues, les parents, les directions, etc...) ; les problématiques liées à l'intégration des élèves (manque de soutien, d'informations préalables, de moyens adéquats, etc...) et à la présence toujours plus nombreuse d'élèves souffrant de troubles se manifestant par des comportements inadéquats, parfois violents ; ainsi que le manque de reconnaissance de la pénibilité du travail, de soutien, d'informations ; les difficultés de gestion des responsabilités entre directions d'établissement et enseignants - les questions de compétences réciproques, de dictats des directions, du rôle des doyens, d'ingérence dans les responsabilités des uns et des autres, etc...

Sur d'autres sujets, on constate une amélioration et un apaisement dans le climat de travail, notamment tout ce qui concerne la gestion des contrats et des salaires. Cela provient du fait que le nouveau «système d'engagement» est maintenant compris et connu par tous. De plus, l'amélioration de la gestion et de la communication entre les RH de la DGEO et les directions d'établissement semble porter ses fruits durablement.

Les thèmes récurrents, mais non les moindres, restent les questions de gestion du congé maternité et celles liées à la retraite.





**SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE**

Ch.des Allinges 2 - 1006 Lausanne

Tél. 021 617 65 59 - Fax 021 617 96 30

[www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch) - e-mail: [secretariat@spv-vd.ch](mailto:secretariat@spv-vd.ch)